

alteréchos

L'actualité sociale avec le décodeur

Téléchargement gratuit sur www.alterechos.be 6 €

NUMÉRO SPÉCIAL

MÉDIALAB 

SUPPLÉMENT EN PAGES CENTRALES
focales
N°11: SAMIO, UNE ALTERNATIVE À L'IPPJ



Bruxitizen:

la jeunesse entre contrainte et autonomie

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Sandrine Warsztacki
rédactrice en chef
Nathalie Cobbaut
Marinette Mormont
Rafal Naczyk
Cédric Vallet
Julien Winkel

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Julie Luong
Amélie Mouton
Martine Vandemeulebroucke
Les étudiants de l'IFSC
et de l'institut Saint-Louis
Billy Miquel (Collectif Krasnyi)
Barbara Gonzalez (Agence Alter)
Laetitia Pottiez (ISFC)
Thibault Coeckelberghs (GSARA)
Lucie Castel (BD)
Hervé Verloes (VIDEO)
Anne Hérion (ISFC)

RÉDACTION ET SECRÉTARIAT

Rue G. Tell 57 - 1060 Bruxelles
T. 02 541 85 20 - F. 02 231 15 59
redaction@alter.be
www.alterechos.be

DIFFUSION ET COMMUNICATION

Marie-Eve Merckx

DIRECTION

Aude Gareilly
Céline Remy

GRAPHISME

Cécile Crivellaro
Françoise Walthéry (fwalt.be)

CORRECTION

Eddy Boumans

IMPRESSION

Nouvelles imprimeries Havaux,
Fleurus

ON THE WEB SIDE

alter
MÉDIALAB

Ce numéro présente une sélection importante des travaux réalisés par des étudiants en communication de deuxième année à l'Institut supérieur de formation sociale et de communication (ISFSC) et de troisième année à l'Université Saint-Louis à l'occasion du festival BruXitizen organisé par l'Agence Alter. L'intégralité de leurs articles, vidéos, reportages radio et BD est accessible en ligne sur l'onglet Medialab du site www.alterechos.be

EN SUPPLÉMENT



SPÉCIAL BRUXITIZEN 2014: POLICE, RUE, EMPLOI



© BILLY MIQUEL, COLLECTIF KRASNYI

ÉDITO

- 3 Occupy Molenbeek!
- 4 Les jeunes prennent la plume et le micro

POLICE

- 5 Police et jeunes : « Je t'aime, moi non plus »
- 7 Polices et citoyens, méfiance réciproque
- 10 Les Poulettes
- 13 BD: La violence d'une manifestation pacifique

ESPACE PUBLIC

- 14 L'espace public l'est-il vraiment ?

- 16 Le graffiti à l'épreuve de la reconnaissance

- 19 Le temps, c'est dans la rue
- 21 BD: Martine à Molenbeek
- 22 BD: Tu supportes ?

EMPLOI

- 24 Demande de non-emploi
- 25 « Entreprendre, c'est se mettre en mouvement »
- 26 Destination ailleurs
- 28 Trop jeune pour travailler ?
- 29 Stage de transition : un bilan mitigé
- 30 Remerciements

Avec le soutien de:



Fondat°Bernheim



ABONNEMENTS

Papier + Web : 125 EUR/an
Papier uniquement : 80 EUR/an
Web uniquement : 95 EUR/an

Pour s'abonner, appelez-nous au 02 541 85 20 ou envoyez un mail à abonnement@alter.be en laissant vos nom et numéro de téléphone.

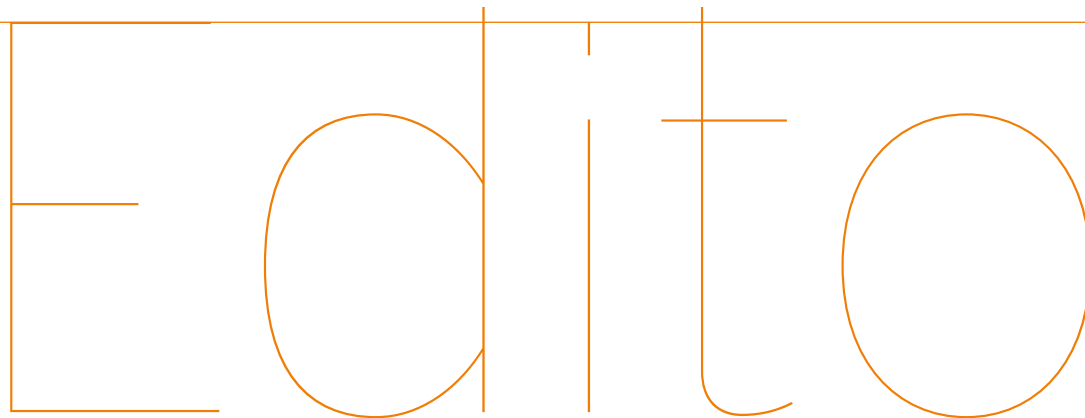
Insertions publicitaires et petites annonces :

prix sur demande à marie-eve.merckx@alter.be
La reproduction intégrale ou partielle d'articles d'*Alter Échos* est interdite par la loi parce qu'elle porte préjudice à leur exploitation normale.

L'Agence Alter est reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme organisme d'éducation permanente.

Alter Échos est une publication de l'Agence Alter asbl

Presse & Innovations sociales
Siège social :
Rue Namèche 2B
5000 Namur
N° d'entreprise : 457 350 545
IBAN BE97 3101 2163 4349
BIC BBRUEBB



Occupy Molenbeek !

PAR AUDE GARELLY ET BARBARA GONZALEZ

Notre événement BruXitizen vient de passer le cap des trois ans. Il s'est attaché cette année à illustrer, à questionner et à remettre en question le rapport entre jeunes et police, jeunes et emploi, jeunes et rue, autour de la problématique du contrôle et de l'autonomie.

C'est avec 180 Bruxellois de 16 à 25 ans, d'horizons multiples, étudiants, travailleurs sociaux, chercheurs d'emploi, porteurs de projets que nous avons décortiqué ces questions pendant deux jours, à Molenbeek. À partir d'ateliers pratiques (initiation à la boxe police/jeunes, appropriation de la rue par le «Parkour», animation sur la discrimination du marché de l'emploi), les jeunes ont été invités à faire eux-mêmes le débat, à réfléchir à des enjeux qui leur sont propres, à exprimer leurs points de vue en présence de différents intervenants sociaux (artistes, policiers, éducateurs, juristes, etc.).

Pourquoi Alter se lance-t-il et persiste-t-il dans ce projet? Pourquoi *Alter Échos* lui fait-il cette place aujourd'hui?

Revenons à nos fondamentaux, ceux de la défense des droits sociaux, culturels, politiques et économiques. Illustrer, questionner les différents rapports de force qui existent entre jeunes, société civile ou institutions, et en débattre. À travers BruXitizen, nous voulons montrer que, face à ces trois problématiques (rue, emploi, police), les jeunes ont – et doivent reprendre – un pouvoir d'initiative sur l'ordre établi s'il est inégalitaire et s'il tend à fonctionner à la tête du client. Notre

travail pour illustrer ces fameux rapports de force repose sur une certaine prise de risque, chère à l'Agence Alter: oser la confrontation entre jeunes et police sur un ring de boxe, oser une action «Legalize graffiti» pour mettre en avant le point de vue des jeunes, pour mettre ou remettre en action

les jeunes dans le débat démocratique, pour qu'ils se resituent eux-mêmes sur cette ligne autonomie et contrôle. C'est à la fois en connaissant mieux les règles du jeu, en les discutant avec les professionnels en charge de leur application, que le dialogue et le lien entre jeunes et responsables de ces règles pourront se faire.

C'est aussi parce que les détenteurs de ces règles ont accepté de jouer ce jeu – policiers notamment, élus locaux, fonctionnaires «sanctionneurs» – que l'on a pu faire ce travail. Peu de structures jeunesse ont ces marges de manœuvre, parce qu'elles ont souvent un mandat et un cadre. Et Alter a d'au-

tant plus trouvé un intérêt à le faire hors période électorale, pour ne pas tomber dans de la participation pansement.

BruXitizen et *Alter Échos* se rejoignent sur ce point: il existe des zones de coconstruction entre les différentes parties de la société civile, que ce soient les précaires, les jeunes, les personnes âgées ou d'autres acteurs sociaux.

Et pour ne pas clore le débat après BruXitizen, la rédaction d'*Alter Échos* se prête également au jeu de bouger ses règles le temps de ce numéro spécial en laissant la plume aux jeunes sur la tribune démocratique des médias. ■

Les jeunes
doivent reprendre
un pouvoir
d'initiative sur
l'ordre établi s'il
est inégalitaire.

Les jeunes prennent la plume et le micro

PAR JULIE NICOSIA
ET ALEXIA VAN MUYLEN
(ÉTUDIANTES ISFCS)

BruXitizen est un festival organisé par l'Agence Alter qui a pour but de sensibiliser les jeunes à des questions sociales. Cet événement a eu lieu pour la troisième fois au Centre culturel maritime de Molenbeek et aux alentours de celui-ci. La thématique abordée cette année est «Jeunes entre autonomie et contrainte», avec trois problématiques: emploi, police et quartier.

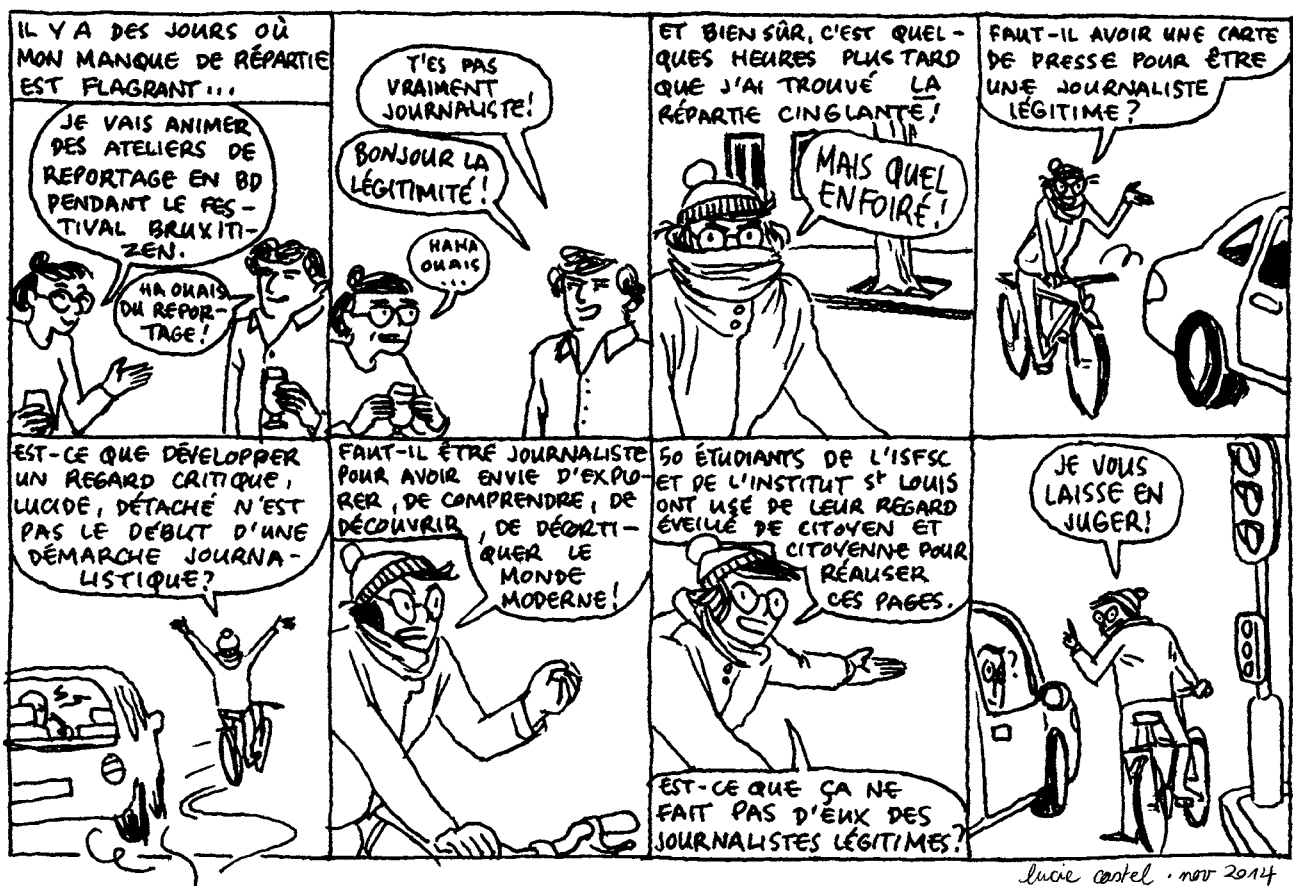
Quatorze heures tapantes, mercredi 19 novembre. Des jeunes issus d'écoles ou d'associations arrivent sur place. En

effet, l'aventure BruXitizen passe par deux formes de participation: d'une part, la participation de jeunes issus du monde associatif molenbeekois et, d'autre part, celle d'étudiants en journalisme-communication à cinq ateliers de l'«Alter Medialab».

Débarqués en troupe de leurs écoles respectives, les étudiants en communication de deuxième année à l'ISFSC et de troisième à l'Université Saint-Louis sont accueillis au Centre culturel par Louise, stagiaire à Alter. Ils reçoivent

alors leur badge «Alter Medialab». L'objectif de cet «événement» sera de couvrir BruXitizen dans son ensemble. Le tout par le biais de cinq ateliers, consacrés chacun à une forme de journalisme: écrit, vidéo, radio, BD ou numérique.

Vous retrouverez dans ce numéro une sélection importante du travail de ces étudiants. Pour retrouver l'intégralité de leurs articles, BD, sons et vidéos, rendez-vous sur www.alterechos.be onglet **Medialab**. ■





Police et jeunes :

« Je t'aime, moi non plus »

« Je t'aime, moi non plus » est le leitmotiv des rapports sulfureux entretenus entre jeunes et police. Sur le ring comme autour de la table, retour sur un face-à-face intense à l'occasion de l'événement BruXitizen.

PAR MARGAUX MARMOUGET ET JOËLLE YOSSA (ÉTUDIANTES À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS)

Jeune : « Espèce particulière répondant également au nom de fouteur de merde ». Police : « Individu raciste et violent ». La caricature est presque trop facile et pourtant bien réelle dans l'imaginaire de certains. Depuis les émeutes de mai 1991 à Bruxelles, les tensions fréquentes entre forces de l'ordre et jeunes occupent une place de choix dans les médias. Quelles solutions sont apportées pour désamorcer les tensions ? Malgré le manque de médiatisation dont elles pâtissent, des initiatives allant dans ce sens sont mises en œuvre, à l'image de BruXitizen. Au menu de l'édition 2014, trois thématiques : emploi, police et jeunes. L'événement

fut l'occasion de revenir sur les relations jeunes-police, l'objectif premier étant d'inclure chacune des parties dans un processus réflexif autour des solutions envisageables.

BruXitizen : un public (trop) ciblé ?

Thibault, 23 ans, se fait « très souvent contrôler », nous dit-il. Mais Thibault raconte ne pas avoir l'occasion de prendre la parole. Lui aussi en aurait des choses à dire sur la police. Pourtant le jeune homme confie se sentir tenu écarté des discussions. « C'est toujours les mêmes qu'on voit », dit-il. Ce qu'il veut dire c'est que les jeunes, comme lui, sont habituellement invisibles dans les médias,

lorsqu'il s'agit de s'interroger sur les relations jeunes/police. Ou alors ils ont le mauvais rôle...

Certes, BruXitizen offre une plateforme de dialogue aux jeunes, mais quels jeunes ? Si le projet ambitionne d'atteindre les jeunes en général, n'a été vu sur les lieux qu'un type bien précis de ceux-ci. Soit principalement de jeunes garçons issus de l'immigration africaine et habitant Molenbeek. Malgré une volonté de déconstruction des stéréotypes, il semblerait que les espaces de rencontre mis en place participent à leur tour à la perpétuation des clichés dénoncés. Ces jeunes seraient-ils donc les seuls à rencontrer des problèmes avec la police ? Il semble difficile de

« Nous, on fait notre travail. On ne fait qu'appliquer la loi. La police c'est une institution, ce n'est pas à elle de changer. »

Un policier

s'éloigner des préjugés dans une telle configuration.

« Jeunes à problèmes »

« Les jeunes à problèmes, on les connaît. Ils ont un certain profil, un certain style et, à Molenbeek, vu la sociologie du quartier, ils sont généralement arabes », dit M. Collignon, commissaire de police à Molenbeek. C'est statistiquement à l'appui que M. Collignon se permet un propos aussi osé pour provoquer la discussion. Tout en rejetant toute intention de stigmatisation.

Chaima El Yahiaoui, criminologue, s'est de son côté intéressé dans le cadre de son mémoire à la vision qu'ont les jeunes (filles et garçons) sur la police. Vingt-trois individus âgés de 14 à 21 ans ont été interrogés. Manque de respect, volonté d'humilier et fréquence des interventions ont été systématiquement pointés du doigt par les répondants. Au centre des tensions ? La stigmatisation dont serait l'objet cette catégorie de jeunes. Stigmatisation d'ailleurs confirmée par une enquête réalisée sur une poignée de policiers (18 exactement). L'étude révèle que dans l'imaginaire de la plupart de ceux-ci (16 policiers sur 18), la figure du jeune (à problèmes) est systématiquement celle d'un garçon âgé entre 13 et 18 ans. Bonne nouvelle pour les filles qui se voient épargnées.

Dialogue difficile

BruXitizen, c'est deux jours. Deux jours pour dialoguer, essayer de se comprendre et surtout avancer des solutions. Autour de la table, des professionnels du secteur (avocats, travailleurs sociaux, coordinateurs de maison de quartier, etc.). Mais chacun campe sur ses positions. Il semble y avoir les anti-policiers, prenant incessamment la défense des jeunes, et ceux qui pensent que les services de police n'ont rien à se reprocher. Le problème, c'est d'abord l'autre. « Nous, on fait notre travail. On ne fait qu'appliquer la loi. La police

c'est une institution. Ce n'est pas à elle de changer. On n'a pas de problèmes avec ces jeunes. C'est eux qui en ont un avec nous », dit un policier présent. « À les entendre, ils vivent dans un monde de Bisounours ! », rétorque Houssain, offusqué. Pour cet éducateur social de 34 ans habitué à travailler avec les jeunes, « la police n'est pas totalement clean. Mais c'est ce qu'ils essayent de nous faire croire. Ils viennent ici avec un devoir de réserve, et tiennent tous ce même discours un peu lisse ». Houssain questionne la valeur de la parole des intervenants présents. « Les injustices subies par les jeunes sont réelles. Qu'ils cessent de prétendre le contraire », conclut-il lassé. Entre des avis tranchés et des prises de position fermes, difficile de trouver un terrain d'entente.

Former et informer

Au-delà des divergences, tous s'accordent sur deux impératifs : former et informer. D'une part, améliorer la formation des policiers à la multiculturalité et au fait social. Et d'autre part, informer davantage les jeunes sur leurs droits et devoirs face à la police. Pour le commissaire Collignon, les policiers gagneraient en efficacité à apprendre les spécificités socioculturelles des quartiers dans lesquels ils évoluent. Si ce type de formation est peu à peu intégré au cursus des policiers, elle demeure non obligatoire. Pour une autre policière : « Si

les jeunes ont une mauvaise image de la police, c'est la faute des parents. » Face à des parents démissionnaires ou récalcitrants à l'institution policière, l'école se doit de prendre le relais. L'objectif est de traiter le problème à la source, avant même qu'il ne devienne problème. Oui mais que faire, alors même les établissements scolaires refusent de collaborer ? Jamila, assistante de concertation (voir encadré) dans la zone Bruxelles-Midi, nous confie : « Les écoles ne veulent pas travailler avec nous. Elles ont peur pour leur image. Ça ne les intéresse pas. Il y a 150 écoles dans notre zone, si j'arrive à en convaincre 30, c'est un miracle ! » Si les initiatives ne manquent pas, les obstacles se dressent de toutes parts...

Et après ?

Lors des débats, nombreux sont ceux qui ne peuvent s'interroger sur les relations jeunes/police sans parler des problématiques que sont le racisme ou l'intégration des immigrés. Ainsi les débats s'envolent et s'éloignent de la véritable question. « Nos jeunes sont systématiquement mis en porte-à-faux. On ne parle que du mauvais et jamais des bonnes choses qu'ils réalisent », dit Houssain. Mais qui se cache derrière ce « on » ? Pour Chaima El Yahiaoui, les médias tiennent un rôle important dans la diffusion d'une image stéréotypée de ces « jeunes des quartiers ». Houssain conclut : « BruXitizen c'est bien beau, mais, bon... est-ce vraiment utile ? Est-ce que ça permet un réel changement ? » La question est posée. Il y a BruXitizen, mais qu'en est-il de l'après-BruXitizen ? Le sujet jeune-police n'a en tout cas pas fini de mobiliser l'attention. Entre les deux, c'est l'amour vache. « Je t'aime », dit l'un, « moi non plus », répond l'autre. BruXitizen a offert aux deux un espace de rencontre supposé neutre, une parenthèse hors du temps où des solutions ont pu être avancées. Reste maintenant à voir comment celles-ci vont être concrétisées. ■

Assistant de concertation ?

Cette fonction est créée en 1991 par le ministère de l'Intérieur. Le rôle de ces assistants est d'améliorer les relations entre les services de police et la population. Ils organisent des programmes d'intervention dans les écoles et fournissent une aide aux victimes. Ils sont des médiateurs.

Police et citoyens, MÉFIANCE RÉCIPROQUE

Il n'y a pas qu'avec les jeunes que les relations sont compliquées. Entre policiers et citoyens, la méfiance est réciproque. La Ligue des droits de l'homme met en place un site pour dénoncer les brutalités policières. Les policiers s'équipent de petites caméras portables pour filmer les violences physiques ou verbales à leur égard. Faut-il voir dans ces attitudes l'échec du projet de police de proximité? Regards croisés de Jahyâ Hachem Samii, criminologue, et de Jamila Meshabi, assistante de concertation pour la zone de police Bruxelles-Midi.

PAR MARTINE VANDEMEULEBROUCKE

Jahyâ Hachem Samii: « La proximité est vue comme une spécialisation. »

Alter Échos: La police de proximité, on en parle depuis plus de 15 ans. Avec quel résultat?

Jahyâ Hachem Samii: C'est en effet un concept qui a surgi lors de la réforme de la police en 1998, une conséquence de l'affaire Dutroux. On a créé de nouvelles institutions, mais au final on constate qu'elles continuent à fonctionner comme avant, avec plus de missions et moins de moyens. Cette « proximité » est d'ailleurs très variable selon les zones de police. Elle dépend du bon vouloir du commissaire et du personnel. Dans les faits, on a valorisé l'agent de quartier, on a créé ou maintenu des sections

de police plus axées sur la proximité avec le citoyen comme l'assistance judiciaire aux victimes. Mais, surtout dans les grandes villes, on n'a pas remis en question les modalités du travail policier. Une anecdote pour illustrer: j'étais dans un parc un dimanche avec mes enfants et je vois une voiture de police circuler sur les allées piétonnes. Agir ainsi, c'est être totalement à côté de la plaque. Des policiers dans leur voiture, dans leur cocon, sans contact physique avec les gens et qui en plus circulent sur des voies piétonnes, ce qui est interdit. Pourquoi ne pas circuler à pied ou à vélo?

A.É.: Les agents de quartier sont tout de même plus présents...

Yh.S.: On a vu apparaître d'autres métiers de sécurité. Des agents de quartier dans le cadre des contrats de quartier, des agents de proximité avec des uniformes mauves ou verts. Ce sont des métiers « flous » dans leur mission et leur déontologie. Une partie de la mission de la police de proximité a été déchargée sur d'autres corps à charge des communes. Certains agents m'ont dit leur malaise par rapport à la police qui leur demande des informations et ils se demandent s'ils peuvent le faire.

A.É.: Il y a confusion de rôles?

Yh.S.: Oui. On répète pourtant depuis des années que la police doit se rabattre sur ses missions de base, celles qui sont le mieux reconnues par la population et les policiers eux-mêmes: la lutte contre la délinquance, la surveillance en vue d'interpellations.

A.É.: Les policiers connaissent-ils le quartier dans lequel ils doivent patrouiller? Les forment-ils pour ce faire?

Yh.S.: Cette formation est réservée à certaines



© BILLY MIOUËL, COLLECTIF KRÁSNYI

sections, avec des effets pervers. La proximité est vue comme une spécialisation. Voyez l'assistance aux victimes. Il s'agit de prendre en considération le fait que les personnes victimes d'une infraction peuvent avoir besoin de réponses adaptées vu l'état émotionnel dans lequel elles se trouvent. On a implémenté cette assistance judiciaire dans toutes les zones de police. Et que constate-t-on? Un, c'est une fonction essentiellement féminine. Deux, elle est minorisée. En Brabant wallon, il y a une assistante par zone de police! On s'aperçoit aussi que lorsqu'un agent est confronté à une victime, il l'envoie à l'assistance judiciaire. La proximité n'est pas considérée comme un critère de base du métier de policier. En fait, on voit des

démissions en cascade. La police fédérale se décharge de certaines missions sur les zones locales qui elles-mêmes se tournent vers les métiers de sécurité. Le citoyen, lui, voit dans le policier la coercition, la force, les courses-poursuites en voiture, les P-V, les barrages routiers. On est dans une vision caricaturale.

A.É. : La police de proximité serait une notion vide de sens actuellement ?

Yh.S. : En France, on a même abandonné ce

concept. Parfois, je crains qu'en Belgique, dans les faits, certains aient aussi fait une croix sur cette proximité. Avec la réforme de la police, il y a eu d'énormes difficultés à recruter et on a fait venir des agents d'un peu partout. Vous avez des corps de police hétéroclites avec des personnes qui ne connaissent pas la commune. C'est surtout vrai à Bruxelles où il arrive que des personnes qui demandent leur chemin à un agent ne soient pas aidées.

A.É. : Mais la réforme de la police date ! Pourquoi les problèmes de recrutement sont-ils toujours présents ?

Yh.S. : La police ne peut pas séduire les jeunes sur la seule image de la force. C'est un métier qui pourrait séduire davantage s'il apparaissait mieux relié au citoyen. Certains policiers en arrivent à douter de leur utilité.

A.É. : Les citoyens aussi quand ils s'interrogent sur le sort que subit leur plainte.

Yh.S. : C'est un double problème. Il y a d'abord celui de l'opacité de la procédure, qui masque la dimension très administrative qu'a prise le métier de policier. Mais il y a aussi les attentes peut-être démesurées de la population. La police est prise au piège de son discours sur la sécurité et la tolérance zéro face à certains délits. Quand une personne est victime d'un cambriolage, alors même qu'elle est peut-être traumatisée et dans un état d'insécurité, elle ne peut que constater que les policiers



© BILLY MIQUEL, COLLECTIF KRASNYI

Jamila Mesbahi : « Le métier de policier ne fait pas rêver les jeunes. »

service de proximité. Nous faisons l'interface entre la population et la police par des projets comme le parrainage d'écoles ou des animations avec les écoles. Le service de proximité, lui, fait de l'aide aux victimes, de la médiation entre les citoyens et la police et de la techno-prévention. Cela consiste, après un cambriolage par exemple, de donner les éléments de prévention pour éviter que ce délit ne se reproduise.

A.É. : Les policiers font-ils systématiquement appel à l'assistance aux victimes ?

J.M. : Souvent, le policier doit assurer cette aide « en direct », quand il arrive sur place et qu'il lui faut alors gérer des faits graves. Pour

annoncer un décès, c'est la personne chargée de l'aide aux victimes qui accompagne le policier. Parce qu'elle va pouvoir rester auprès de la victime, pas lui.

A.É. : Pourquoi ?

J.M. : Parce qu'il n'a pas le temps. Ce sont des policiers d'intervention. Ils sont là pour les urgences. Ils peuvent certes intervenir auprès des victimes, mais ce ne sont pas des assistants sociaux ni des psychologues.

A.É. : Comment assurez-vous la communication avec les citoyens ?

J.M. : On sort, on va voir les gens. Les jeunes, les seniors, les primo-arrivants. Nous expliquons notre métier, mais nous ne sommes que deux pour cette tâche, deux

pour couvrir des communes comme Anderlecht, Forest et Saint-Gilles alors qu'à Schaerbeek, ils sont une petite dizaine. Mais soit, avant 2011, il n'y avait personne.

A.É. : Quelle image les gens ont-ils de la police ?

J.M. : Une image très faussée qui me surprend toujours. Surtout chez les ados. C'est à la fois celle des « Experts Miami », celle des séries télévisées, mais c'est aussi la vision de policiers qui systématiquement abuse- raient de leurs fonctions en faisant preuve de violence. Les jeunes ont vraiment une image très dégradée de la police. Mais ils ne sont pas les seuls. Les gens ne connaissent pas notre métier. Par la médiation, nous

Alter Échos : Quel est le rôle d'une assistante de concertation ?

Jamila Mesbahi : Je suis assistante de concertation pour la zone de Bruxelles-Midi depuis février 2011. Nous sommes deux à constituer la cellule rattachée au

« On ne peut pas vivre dans une société avec un corps de police démesuré pour répondre aux fantasmes de sécurité. »

Jahyâ Hachem Samii

vont mettre des heures à arriver parce que pour eux ce n'est pas une intervention prioritaire. Et ils diront à la victime qu'ils ne peuvent rien faire. Effectivement, pour certaines infractions, le taux d'élucidation est très faible. Il faut intégrer que le risque zéro n'existe pas.

A.É. : Les gens pensent qu'on va relever les empreintes, comme dans les séries télévisées

Yh.S. : On n'imagine pas les dégâts que ces séries font en termes de représentation

du métier de policier. C'est un monde totalement décalé de la réalité. Avec pour résultat qu'on demande au policier de remplir des rôles fantasmagiques qu'il ne peut tenir. On ne peut pas vivre dans une société avec un corps de police démesuré pour répondre aux fantasmes de sécurité. Nous sommes déjà dans un pays où le taux de policiers par habitant est le plus élevé au monde. Et que voit-on ? On crée des patrouilles surdimensionnées où, dans certaines artères,

huit policiers se baladent armés jusqu'aux dents. Où des agents surveillent des endroits « à risque » avec une mitraillette ! On joue sur des images qui contribuent à éloigner de plus en plus le policier de la population. La question de la proximité de la police touche vraiment à des enjeux fondamentaux. Elle induit des changements dans la manière de travailler et les citoyens ont tout à gagner en termes de démocratie et de sécurité.

A.É. : Comment rétablir la confiance ?

Yh.S. : Un dialogue doit se mettre en place autrement que par des sites internet et des campagnes dans les écoles. Les policiers sont des êtres humains, mais aussi des professionnels de la sécurité. Au sein de la police, des outils doivent être mis en place, mais du côté de la population, il faut aussi se rappeler que les policiers sont des personnes comme les autres à qui on demande des choses compliquées, mais indispensables dans une société. ■

voulons montrer que le policier est aussi un parent, un voisin, un être humain. On attend de lui qu'il fasse des miracles et en même temps on s'en méfie. Nous, on s'efforce dans ce genre de débat de tenir un discours nuancé.

A.É. : Les policiers connaissent-ils assez les communes dans lesquelles ils interviennent ? Tous ne seraient pas Bruxellois...

J.M. : C'est un fait. Ici, dans la zone, certains viennent du fond de la Wallonie ou de la Flandre. Ils ne connaissent pas Bruxelles et la réalité de l'immigration. Mais un bon policier reste un bon policier...

A.É. : Pourquoi n'y a-t-il pas plus de recrutements à Bruxelles ?

J.M. : Ce n'est pas un métier qui fait rêver les

jeunes Bruxellois alors qu'il y a pourtant moyen d'y faire une belle carrière. Le problème, c'est aussi le très faible taux de réussite des candidats au premier test, à peine 15%. Mais les choses changent, progressivement. La présence de policiers originaires de Bruxelles augmente. Je vais beaucoup dans les écoles pour tenter de faire changer les mentalités. Mais certains établissements ne répondent pas à mes demandes.

A.É. : Pour quelles raisons ?

J.M. : Il y a des directions d'école qui ont peur pour leur image de marque. Des parents quand ils voient un uniforme imaginent que leur enfant est dans une école « à problèmes ». Je trouve dommage de devoir convaincre les écoles de nous accueillir. On est tout

de même dans un quartier populaire, mixte.

A.É. : Cela vous déçoit ?

J.M. : Ce qui me déçoit, ce sont les mentalités « fachos » au sein de la police comme à l'extérieur. Je vois des directeurs d'association qui ont ce type d'esprit. Ils entretiennent l'hostilité des jeunes à notre égard. Ils détricotent tout le travail que l'on peut faire en termes de relations apaisées avec la police. On voit cela aussi au sein de la police, des gens qui par leur comportement sabotent tout. On travaille cela en interne heureusement. Et je constate que depuis la création de notre cellule, on a pu faire bouger les choses et les mentalités. Les ados restent un public très difficile. Mais quand on arrive à changer l'attitude

de l'un d'entre eux, même si cela ne représente qu'un sur cinquante, je considère cela comme une victoire. Et parfois, on peut vivre des choses très fortes dans les contacts avec les jeunes. Je me souviens d'ados qui avaient monté une pièce de théâtre où ils jouaient les policiers. Avec tous les clichés, mais aussi tout ce qu'ils vivaient au quotidien. Ils ont joué cette pièce devant des policiers qui ont beaucoup ri avant de monter eux-mêmes une pièce où ils ont joué à être des jeunes du quartier. C'était extraordinaire parce que chacun livrait ses préjugés, mais exprimait également un message à l'autre. Chacun a pu dire ce qu'il pensait. Cela s'est fait avec des policiers qui étaient très bien formés, qui ont très bien réagi. S'ils pouvaient être tous comme cela... ■

Les Poulettes

« Plus tard, je serai policier », dit le garçon. « Moi, plus tard, je serai infirmière », dit la fille.

Depuis toujours, certains métiers sont perçus comme des métiers d'hommes, d'autres comme des métiers de femmes et il n'existe que très peu de mixité à l'intérieur de ces fonctions. C'est le cas du métier de policier, pour lequel les femmes doivent se battre pour pouvoir y obtenir le même statut que leurs homologues masculins.

Inégalité dans la fonction : de 98 % à 85 % de policiers hommes

« Quand je dis que je veux évoluer dans ce métier, les gens me regardent de travers et me demandent : 'Tu es sûre que ce métier est fait pour toi ?' », raconte Cécile, 18 ans et aspirante policière. Ce constat, elle le doit à la perception très masculine du métier de policier. Ce métier est perçu par tous comme requérant de l'autorité, du courage mais surtout de la force physique. Et les chiffres ne mentent pas à ce propos : 85 % des policiers sont effectivement des hommes en 2013. Gwen Mercks, présidente de l'Association des femmes policières belges, nous le confirme. À titre d'exemple, parmi 193 chefs de zone dans la police locale, seulement six sont des femmes. « Ce sont les grades les plus hauts, les postes clés, qui sont le plus touchés par ce manque de diversité. » Il existe pourtant une tendance vers une plus grande parité au regard des chiffres de 1993, où l'on pouvait observer près de 98 % d'hommes. « Lors d'une soirée d'information sur les métiers, j'ai eu l'occasion de rencontrer deux commissaires, se souvient Cécile. Dans la salle, nous étions deux filles pour une dizaine de garçons. L'un des commissaires nous a fait une remarque qui m'est restée en tête : 'Il n'y a peut-être seulement deux

Culture masculine du métier de policier, inégalités entre hommes et femmes, voire discrimination... Comment se porte la diversité au sein de la police ? **PAR MARIE DAWANCE ET DORCAS TUYIKUZE (ÉTUDIANTS UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS).**

filles aujourd'hui mais imaginez-vous qu'il y a une vingtaine d'années, il n'y en avait aucune ou alors, c'était très mal vu. » Malgré ces faibles chiffres, le taux de mixité au sein de la police de la Belgique se situe dans la moyenne européenne, derrière des pays leaders tels que l'Angleterre ou les Pays-Bas. Pourquoi de telles disparités, alors même que l'accès au métier a été rendu parfaitement égalitaire du point de vue légal ?

Des femmes dans la police

Selon l'Association des femmes policières, l'engagement des femmes dans la police communale, dans les années 60, avait à l'origine pour but de renforcer certaines tâches sociales, pendant que les hommes effectuaient le « vrai » travail de policier. Ce n'est qu'à partir des années 70 que ces femmes policières sont devenues, en théorie, les égales de l'homme policier. De même, dans les polices de gendarmerie et judiciaire, les femmes ne sont arrivées et n'ont été acceptées que tardivement, seulement entre la fin des années 90 et le début des années 2000. Cette entrée a été perçue comme une menace par les hommes, quant à leur masculinité et à leurs compétences. D'autres estimaient que la prétendue plus grande sensibilité des femmes n'était pas faite pour un tel métier, et qu'elles seraient incapables de gérer une situation violente. Si aujourd'hui encore certains postes comptent plus de femmes que d'autres, comme les services jeunesse, contrairement aux unités spéciales « où la force et les muscles comptent », Gwen Mercks

met en avant que certaines fonctions ne sont plus réservées aux policières, et d'autres aux policiers : « On choisit d'être policier, et non d'effectuer une tâche particulière. »

Explications du monde scientifique

Le difficile statut de la femme policière peut être expliqué par une conception en quatre grands rôles, selon Seklecki et Paynich (A national survey of female police officers, 2007) : la femme policière est à la fois une mère, ce qui lui donne un caractère réconfortant pour les hommes, un objet sexuel et donc séducteur, une jeune sœur divertissante, et une intruse lorsqu'elle est perçue avec suspicion et hostilité. Sur la base de l'analyse de Susan Martin, auteure américaine de nombreux ouvrages sur les problèmes de genre, déjà en 1990, cet enfermement dans un de ces rôles conduit les femmes à ne pas pouvoir se montrer performantes aux yeux des hommes policiers. Ainsi, les policiers sont tentés de les écarter des situations de risque, soit en les protégeant lors d'interventions, ce qui constitue un handicap, soit en refusant de travailler avec elles.

Jusqu'à la discrimination ?

Si l'inégalité en termes de parité hommes-femmes est bien observable, la discrimination volontaire, elle, ne peut pas être attestée de la même façon. Les avis sont partagés et peu d'informations filtrent au sujet d'éventuelles victimes. Cela n'empêche pas une certaine pression de se faire sentir, déjà au niveau des sélections des futurs policiers et



Lors de BruXitizen, des femmes policières se sont prêtées au jeu en participant à un entraînement de boxe avec les jeunes.

policières: « Mon impression lors du premier examen était que les examinateurs se montraient plus regardants et sévères lors du passage des filles, avec des remarques sur un ton plus brusque. Les jeunes filles qui veulent entrer dans la police ne sont pas toujours prises au sérieux, alors que la fonction de policier est une fonction comme une autre », relève Cécile. En outre, les femmes peuvent être soumises à toutes sortes de préjugés, notamment sur leur personnalité. Ainsi, toutes seraient homosexuelles ou renieraient leur féminité. Parler de discrimination serait pourtant trop s'avancer, le sujet étant encore assez peu discuté dans notre pays et les victimes, s'il y en a, étant mal connues. Des cas extrêmes se sont pourtant déjà fait entendre. Au Canada, par exemple, en 2009, 200 policières ont porté plainte pour discrimination, plaisanteries sexistes ou encore demandes de faveurs sexuelles en échange d'une amélioration de carrière. Aujourd'hui, nul besoin de chercher bien loin, l'inégalité et les références sexistes sont bien présentes. Google n'y échappe pas. En y recherchant « Les policières portent plainte », le moteur de recherche propose d'essayer avec cette orthographe « Les policiers portent plainte ». Révélateur ?

Pourquoi des femmes dans la police ?

La police est bien consciente de ces problèmes de genre et s'en inquiète. Sur son site Jobpol, elle appelle d'ailleurs

« Mon impression, lors du premier examen, était que les examinateurs se montraient plus regardants et sévères lors du passage des filles. » Cécile

à davantage de diversité hommes-femmes au sein de la police. Déjà dans les années 90, des quotas avaient été imposés pour permettre à davantage de femmes d'intégrer la police, l'objectif étant d'atteindre 40 officiers et 600 sous-officiers féminins en 1998, chose faite au début juillet 1999. D'autres projets, tels qu'une adaptation des épreuves de sélection aux femmes, ont ensuite vu le jour. Aujourd'hui, l'asbl Réseau des femmes policières belges œuvre toujours dans ce sens. Pour l'organisation, il en va de l'efficacité même de la police: une plus grande part de femmes serait représentative de la population et saurait alors être mieux reconnue légitimement. « Nous offrons un service à la population, et pour qu'il excelle, il faut une certaine diversité dans la police », rappelle la présidente Gwen Mercks, qui tient néanmoins à préciser que, selon

elle, il n'existe pas de discrimination au sein de la police: « Sur le plan légal, il n'y a pas de discrimination, les efforts sont faits. Mais on ne travaille pas assez sur la culture, qui reste très masculine. » Elle souligne aussi que les femmes dans la police sont fortes et ne doivent pas être perçues comme des victimes. « Chaque femme ne peut pas être policière, mais chaque homme non plus. »

Et nombreuses sont les qualités et compétences que les femmes policières possèdent, en plus de leurs collègues masculins. « Les femmes, en général, voient la situation d'une autre manière et peuvent donner un service plus appliqué à cette situation », souligne Gwen Mercks. Selon les études réalisées en 2007 sur cette différence par Fabien Jobard, chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cedisp,

France), les policières seraient moins enclines à tirer que les policiers. De même, elles seraient plus habiles pour désamorcer les situations violentes, par leur recours plus fréquent à la communication. Enfin, elles utiliseraient un niveau moindre de violence lors d'une intervention et opteraient plus rapidement pour une solution neutre, comme l'arrestation de suspects. Dès lors, les femmes semblent apporter davantage d'humanité dans le métier de policier, ce qui n'est pas négligeable à l'heure où la violence et les conflits se font toujours plus nombreux. Certaines femmes policières se défendent de ces affirmations. Selon elles, certains hommes policiers sont aussi plus doux et communicateurs dans leur métier. Réduire la policière à n'être « que » moins violente est aussi un préjugé, et donc une idée à combattre.

Un objectif réalisable

Parler de discrimination rend le sujet plus difficile et tabou, de même que la recherche de témoignages de victimes policières. Comment imaginer la possible présence de discrimination ou de harcèlement dans un service qui a justement la charge de les sanctionner? L'objectif d'une plus grande diversité est peut-être la clef, et est réalisable selon Gwen Mercks: « Dans mon service, 43% de mes collaborateurs sont des femmes, c'est donc possible. » Envers et contre tout, certaines restent motivées à continuer leur rêve, c'est le cas de notre aspirante policière: « Tout cela ne me fait pas changer d'avis, mais je me pose bien sûr des questions sur mon avenir qui n'est pas, comme je le croyais, tout tracé. » ■

On the web side

Quand l'inspecteur M'Rabet était petite fille, elle ne rêvait pas de porter une robe de princesse comme les gamines de son âge, mais un uniforme de police. Une vocation pas très bien acceptée dans sa famille. Et sur le terrain, les insultes sont nombreuses. Pas de quoi affaiblir sa détermination. Sanae Messaouri Harrouch, Arthur de Wasseige et Sarah Atlouh, étudiants en journalisme, l'ont rencontrée dans le cadre du parcours média.

Vidéo en ligne sur www.alterechos.be
> onglet Medialab



Des formations pour mieux gérer votre asbl

Des modules courts

- ✓ conçus par des spécialistes
- ✓ pratiques et interactifs
- ✓ orientés transfert des acquis

Gouvernance et stratégie La gestion stratégique | Les organes de l'asbl
| La gouvernance et le volontariat de gestion | Les responsabilités dans l'asbl | Le fonctionnement des asbl | La négociation avec les syndicats

Gestion et développement de projets Les aides à l'emploi | Les marchés publics

Gestion des ressources humaines Le règlement de travail |
Le contrat de travail | Le temps de travail | Le bien être au travail | Le volontariat

EN PRATIQUE

Programme de janvier à juin 2015

Information et inscription sur www.cessoc.be

Prix : 110€ / jour de formation
(90€ pour nos membres)

Besoin de plus d'infos ?
Département de Formations des cadres
Valérie Vreeswijk - 02/512 03 58
rue Josaphat 33 - 1210 Bruxelles

LA VIOLENCE D'UNE MANIFESTATION PACIFIQUE

MORGANE POTTIER

MAI 2014, GÉGÉ PARTICIPE À SA 1ÈRE MANIF, UNE MANIF PACIFIQUE CONTRE LE TRAITÉ TRANSATLANTIQUE EUROPÉEN



MA PREMIÈRE MANIF, CHOUETTE !

QUE LE SPECTACLE COMMENCE !

CURIeux, GÉGÉ SE REND AUTOUR DU PALAIS D'EGMONT ET OBSERVE LE SPECTACLE. IL SE DIT QUE L'AMBIANCE EST GÉNIALE...



TU PEUX GUEULLER TOUT CE QUE TU VEUX !!

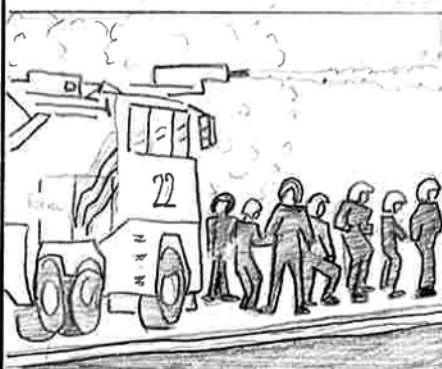
UN DÉLÉGUÉ SYNDICAL DE LA CNE ENCOURAGE LA FOULE À SE DÉPLACER VERS UN LIEUX, NON AUTORISÉ POUR CETTE MANIF.



TOUS VERS PORTE DE NAMUR

OUAII !

ENCERCLÉS PAR LA POLICE, LA MANIF DÉGÈNÈRE. LA POLICE ARRÊTE ADMINISTRATIVEMENT TOUTE PERSONNE SIMPLEMENT PRÉSENTE SUR LES LIEUX, PLACE LOUISE.



AUTO-POMPE, CHIENS, ARRÊTATIONS À LA CHAÎNE, VIOLENCE...



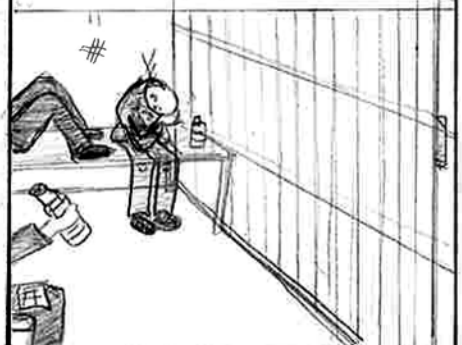
JE N'AI RIEN FAIT ! LACHEZ MOI !



... IL S'EST D'AILLEURS DEMANDÉ SI CE N'ÉTAIT PAS UN EXERCICE DE POLICE EN APPRENTISSAGE.

AIE

DIRECTION LA CASERNE D'ETTERBEEK, OÙ GÉGÉ EST RESTÉ ENFERMÉ, PENDANT PRÈS DE 7 HEURES. IL A, QUAND MÊME, REÇU POUR L'OCCASION, UNE BOUTEILLE D'EAU MAIS AUSSI UNE GAUFFRE !



QUAND VIENT SON TOUR, GÉGÉ NE SE LAISSE PAS FAIRE. IL GAGNE POUR CELA UN COUP DE POING EN PLEINE FACE, DE LA PART D'UN POLICIER, QUI SEMBLE PLUS JEUNE QUE LUI. (GÉGÉ A 25 ANS)



C'EST MIEUX QUAND ILS ARRÊTENT LES «VRAIS MÉCHANTS». MAIS PU**** QU'EST CE QU'ILS PEUVENT FAIRE CHIER LEUR MONDE PARFOIS...

ÇA DONNE PAS VRAIMENT ENVIE D'ALLER MANIFESTER...

FINALEMENT, GÉGÉ EST RENTRÉ SAIN ET SAUF. IL EST VENU ME RACONTER SON PÉRIPLE DURANT CETTE PREMIÈRE MANIF SPECTACULAIRE

L'espace public l'est-il **VRAIMENT** ?

Être jeune et apprendre à s'affirmer dans sa ville n'est pas toujours facile. Dans un contexte où l'espace public est de plus en plus encadré, de quelles libertés disposent les jeunes ? Avec quelles conséquences ? **REPORTAGE DE ROXANNE DE SMET ET MARGO D'HEYGERE (ÉTUDIANTES ISFSC).**

A l'heure d'écrire ces quelques lignes, BruXitizen s'est achevé. Petit topo de ce que les ateliers et débats assignés au mot-dièse (hashtag) « rue » nous auront appris sur l'espace public.

Acrobaties urbaines

Une question posée par la troisième édition de BruXitizen portait sur l'appropriation de l'espace public. Les adeptes du parkour (ou art du déplacement) ont une réponse. Se rendant d'un point A à un point B de la manière la plus rapide et la plus fluide possible, les « traceurs », qui doivent leur nom aux traces laissées sur les différentes infrastructures, l'ont bien compris et tentent d'apporter un regard nouveau sur le lieu de vie, comme l'explique Francisco De La Riva, cofondateur de l'asbl Parkour Xtreme. « Notre sport permet de mettre l'urbanisme en valeur en apportant un second souffle à certains endroits oubliés », témoigne-t-il. Néanmoins, le parkour, tout comme de nombreuses activités de rue, souffre d'une mauvaise réputation auprès des citoyens. « Quand les gens nous voient sauter sur les toits des garages, ils ne comprennent pas et appellent la police. On leur explique ensuite que nous utilisons l'infrastructure pour nous entraîner, mais nous ne dégradons rien. Il nous arrive même de nettoyer certains spots dans le but de les utiliser », affirme-t-il. Il existe un véritable « esprit parkour » qui prône le respect envers soi-même, mais également envers l'environnement, sans lequel la pratique n'est pas possible. « La rue nous

permet de nous rendre compte de nos limites et surtout de ressentir les textures, le béton. En salle, pour l'entraînement, les risques sont moins grands », explique-t-il. Le parkour est fondamentalement un sport de rue. Cependant, certains parcs sont expressément conçus pour les traceurs. Certaines villes sont également plus adaptées à ce sport. « À Bruxelles, il n'y a pas trop de lieux publics pour le parkour. Il y a les puristes qui estiment qu'on n'a pas besoin de parcs puisque le principe de ce sport est aussi de s'adapter à l'environnement », poursuit Francisco.

Des maux sur un mur

La liberté de mouvement dans l'espace public est essentielle pour certains. D'autres ont choisi une autre forme d'appropriation, la liberté d'expression. Obète, artiste graffeur, expose sa vision des choses. L'espace « public » ne le serait que grâce à l'interaction, au dialogue possible entre les citoyens. Offrir un espace public aux habitants d'une ville est paradoxal puisque l'essence même de cet espace réside dans son appartenance au peuple. « Le problème c'est que les gens pensent que si on autorisait à taguer dans la rue, il y aurait des croix

Quid des SAC ?

Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014, les sanctions administratives communales permettent aux communes de réprimer tout comportement jugé incivique. La sanction, qui varie selon la gravité des faits, est applicable dès 14 ans pour un jeune pris en flagrant délit. C'est là où le bât blesse pour les services d'aide en milieu ouvert (AMO) de Bruxelles qui critiquent la mise en application de cette loi. Les AMO estiment que ces sanctions sont disproportionnées au regard de l'objectif, et qu'elles constituent une régression des droits des jeunes, nous indique l'AMO SOS Jeunes. Ainsi, un collectif « SAC, non merci ! » a été créé dans le but de protester face à ces mesures trop restrictives. En effet, bien que certains comportements doivent être contrôlés, ce sont les modalités d'application qui posent problème. Selon ces associations, on ne peut pas former le comportement civique d'un jeune au départ d'une loi arbitraire. L'application de la sanction, certes efficace, mais trop rapide, empêche toute discussion avec le jeune, fautif ou non. Ainsi, aucune pédagogie n'accompagne la sanction. De plus, agents constatateurs, fonctionnaires sanctionneurs et autres médiateurs ne sont pas formés à l'éducation des jeunes. « Il n'est effectivement pas nécessaire d'être un professionnel de l'éducation pour constater une incivilité... Par contre, pour garantir un encadrement éducatif autour de la responsabilisation de l'acte, oui », souligne l'AMO Samarcande. Les droits fondamentaux des mineurs ne sont donc plus respectés.



Initiation à la pratique de «parcours extrême», un exemple d'appropriation de l'espace public par les jeunes avec l'équipe de Parkour Xtreme. © BILLY MIQUEL - COLLECTIF KRASNYI

gammées et des zizis partout, ce qui n'est pas vrai», affirme-t-il.

Certains graffitis s'aventurent sur le terrain politique et l'on trouve parfois des critiques de la politique gouvernementale. «Le gouvernement, ce sont les murs, les barrières, les barbelés qui nous empêchent d'aller où l'on veut ou de nous exprimer. Quand on se retrouve face à un mur, on a le choix : on peut le casser ou le taguer», déclare Obète. Les graffitis que l'on trouve à Bruxelles sont cependant extrêmement variés. Des graffeurs évoquent leur intimité, certaines œuvres sont de réels hommages à des êtres chers. «Cette diversité, cette liberté d'expression permettent d'ouvrir l'esprit puisqu'il y a autant de raisons de graffer que de graffeurs», poursuit-il.

La rue, un lieu d'expression

Des emplacements, tels que des parcs ou des maisons de jeunes, sont destinés aux jeunes. Malheureusement, ils ne répondent qu'aux nécessités d'une majorité. Pour les activités minoritaires, telles que le parkour et le graffiti, peu d'infrastructures sont disponibles à Bruxelles. «Des espaces sont organisés pour les jeunes, alors que ce dont ils

« À Bruxelles, il n'y a pas trop de lieux publics pour le parkour. »

Francisco De La Riva, Parkour Xtreme

ont besoin, c'est de créer leurs propres espaces, déclare Obète. Chaque personne devrait pouvoir apporter des modifications dans l'espace public. » Selon Céline, représentante d'une commission mixte d'arrondissement, «l'expression permet de se construire. Il est donc important de permettre une parole sur les espaces dont les jeunes ont besoin». «En effet, beaucoup de jeunes n'ont même pas d'espace à eux dans leur propre maison», témoigne Hamid.

Cependant, afin d'assurer un bon vivre-ensemble, l'État intervient en garantissant la sécurité ainsi que l'hygiène dans les villes. Par le biais, notamment, des sanctions administratives communales (SAC), l'espace public se retrouve encadré. Avec, comme conséquence, un conflit entre les jeunes qui investissent l'espace public et la police. Hamid estime que ces sanctions sont nécessaires pour empêcher certains débordements.

Toutefois, «les SAC n'empêchent rien, car, au final, le jeu en vaut parfois la chandelle. Les jeunes passent à l'action pour se faire entendre, car la rue est le seul endroit où ils peuvent s'exprimer. Ils transgressent les règles pour transmettre un message», explique-t-il. Selon le sociologue et professeur à l'Université de Saint-Louis, Abraham Franssen, «l'espace public serait aujourd'hui conçu non pas comme un espace d'expression, mais comme un espace de masse». Madeleine Guyot, directrice de l'AMO Samarcande, évoque le fait que l'espace public est censé créer une cohésion sociale, de l'interaction entre les citoyens. Cette sociabilité peut être créée grâce, notamment, à un espace public ouvert à la discussion. Pour assurer un bon vivre-ensemble, il est donc nécessaire de permettre l'épanouissement d'un dialogue entre différentes franges de la population. ■

Visite et initiation « Legalize graffiti »
lors de BruXitizen, avec Obète,
artiste et graffiti guide.

© BILLY MIQUEL - COLLECTIF KRASNY



Le graffiti

à l'épreuve de la reconnaissance

Art ou vandalisme ? Telle est la question aussi vieille que les tags et graffs eux-mêmes. Mais l'arrivée des graffeurs dans les galeries, les recherches qui leur sont aujourd'hui consacrées dans le monde académique tout comme leurs collaborations lucratives avec l'industrie et parfois même leur adoubement par les pouvoirs publics ont fait bouger les lignes. En voie d'institutionnalisation, le graffiti est soumis à de nouveaux critères d'appréciation et non plus au seul jugement des pairs. Pour autant, les actions illégales n'ont pas déserté les murs - loin de là. **PAR JULIE LUONG**

Gare du Midi. Posté à l'entrée du métro et vêtu d'un gilet orange fluo, il pourrait être pris pour un quelconque agent de maintenance. « Personne ne fait attention à ce que je fais quand je suis habillé de cette façon », explique Obète. Actif depuis son adolescence dans le milieu du graff à Toulouse, ce désormais Bruxellois de 34 ans aime à se définir lui-même comme un « sociologue-artiste », après un passage par La Cambre et des études de sociologie qui lui ont permis, explique-t-il, de légitimer sa pratique et de mieux la comprendre - « merci Deleuze ». Se méfiant des longs discours et de leur récupération - les sociologues et les journalistes, estime Obète, ont ceci de commun qu'ils appliquent la dangereuse loi du pied de la lettre sur le mode du « parce qu'il a dit ça, il pense ceci » -, le graffeur propose, en guise d'introduction, un petit atelier pratique.

Dans l'escalier qui descend vers le métro, le voilà donc qui enlève une à une les affiches publicitaires qui s'alignent toutes semblables le long du mur. Au vrai, cela semble un jeu d'enfant : il suffit d'écarter légèrement le plastique transparent aimanté et de faire glisser le papier vers le haut. En quelques minutes, quatre publicités pour le géant chinois de la téléphonie mobile Huawei ont disparu du paysage. Alors que nous avançons vers Saint-Gilles, Obète en subtilise quelques autres. Deux heures plus tard, il nous montrera comment il est tout aussi aisé de les remettre en place - mais côté verso, taguées de quelques mots noir sur blanc : « Bateau sur l'eau », « La vita è bella »... Obète s'est contenté de demander aux personnes que nous avons croisées au café ce qu'elles avaient envie qu'il écrive pour elles. Après un moment de perplexité, tout le monde a fini par trouver

que dire à la place de Huawei. Et l'enthousiasme était non feint.

Penser l'espace public

Pour Obète comme pour nombre de ses pairs, la question de l'espace public, de son occupation et de son partage est en effet centrale. «Des gens comme Habermas ont montré que l'espace public s'est constitué au moment de la Révolution française comme un espace de libre dialogue où toute personne pouvait venir débattre des questions d'intérêt commun. Mais que se passe-t-il quand tu ne peux pas répondre? Tu peux parler à une publicité qui ne te plaît pas, mais tes paroles s'envolent. Il faut donc utiliser les mêmes armes, les mêmes outils», explique-t-il. Obète avait même proposé en son temps un projet baptisé «Legalize graffiti». Conscient des paradoxes de la démarche, il en est aujourd'hui revenu. Reste que, d'après son raisonnement, l'action illégale se justifie en quelque sorte par le simulacre d'espace public dans lequel nous vivons – lequel serait en réalité largement «privatisé» par la pub. À l'heure où le malaise face au matraquage marchand est si grand qu'il a amené le maire de Grenoble à promettre pour bientôt une ville sans publicités, ce discours a de bonnes chances d'être entendu, y compris par les moins anticonsuméristes.

Il en va tout autrement lorsque le graffiti intervient non plus sur un panneau publicitaire, mais sur la porte immaculée d'un garage. «Les propriétaires qui s'offusquent de voir leur façade taguée défendent en fait le droit bien minimal de pouvoir la peindre en gris, ou en beige, ou en gris», ironise Obète. «Il faut quand même admettre qu'il y a des lois qui règlent nos relations, sinon nous vivons dans le rapport de force!», réagit de son côté Christophe Genin, maître de conférences à la Sorbonne en philosophie de l'art et théorie de la culture, et auteur de *Le street art au*

tournant (*Les Impressions Nouvelles*, 2013). «Par ailleurs, tous les graffeurs n'ont pas une conscience ou une culture politique, et le refus anarchiste du droit de propriété privée ne suffit pas à légitimer le fait de porter atteinte au bien d'autrui. D'ailleurs, la politique est souvent un argument des 'élites' pour justifier ce type de pratique, attitude que critiquait déjà Bourdieu. Les artistes lucides acceptent le risque de l'illégalité, et assument les conséquences de leurs actes», poursuit le chercheur.

La clémence du public dépend aussi souvent des caractéristiques du délit. Les fresques de Bonom qui ont envahi le paysage bruxellois – son vieil homme nu à la porte de Hal, sa femme onaniste place Stéphanie – sont souvent salués pour leur sophistication et leur maîtrise. Les tags esquissés à la va-vite et a priori sans signification aucune déclenchent en revanche de violentes réactions de rejet. «Pourtant, les tags ne sont pas toujours des signatures nombrilistes», explique Obète. «En ce moment, à Bruxelles, on voit partout inscrit le nom Nellio. Lionel en verlan. Derrière, il y a

Les propriétaires qui s'offusquent de voir leur façade taguée défendent en fait le droit bien minimal de pouvoir la peindre en gris, ou en beige, ou en gris.» **Obète, artiste-graiffeur**

quelqu'un qui a décidé d'écrire partout le nom d'un de ses amis mort, comme de petits mausolées.» Si on lui oppose que beaucoup de tags sont peu lisibles pour le passant lambda, Obète, qui

organise régulièrement des visites guidées à travers la ville, invoque une forme de mauvaise volonté. «C'est un langage qui est mécompris: il faut apprendre à lire. Si on traduit ça d'un point de vue politique, c'est comme si on disait aux gens qui ne parlent pas bien de se taire parce qu'on ne comprend rien à ce qu'ils disent», estime-t-il. Par ailleurs, Obète rappelle que de nombreux graffeurs commencent par des tags avant de se lancer dans des graffs – où les lettres sont dessinées et non plus tracées d'un seul geste – puis dans des peintures de plus en plus complexes. Jolis graffs ou tags qui dégradent: il y aurait donc souvent derrière les mêmes personnes...

Un faisceau de pratiques paradoxales

Si les arrestations par la police – tout comme les condamnations à des travaux d'intérêt général (par exemple effacer des tags!) – font partie du «jeu», les pouvoirs publics sont loin d'appliquer une politique uniformément répressive. «Beaucoup de pratiques urbaines se pensaient à l'origine contre l'ordre établi. Mais leur reconnaissance progressive a changé l'ordre établi. Cela s'est vu en France avec Jack Lang qui a favorisé le street art dès le début des années 80», note ainsi Christophe Genin. L'attitude des pouvoirs publics face aux graffs varie d'ailleurs selon les lieux, les époques et au gré des soubresauts politiques. «La permissivité peut dépendre de circonstances: lors du Printemps arabe, Le Caire et Tunis ont été très permissifs, mais ne le sont plus. Berlin a une tradition de tolérance, du fait du Mur qui a été un lieu fort de revendication et qui reste un lieu de mémoire. J'ai vu à Pékin, pourtant très encadrée, un magnifique site de graffs. La Belgique et la France se situent dans une voie moyenne.

Il y a des quartiers protégés et nettoyés, et des lieux sans intervention répressive. C'est un partage du territoire, généralement selon le niveau social», développe Christophe Genin.

Parce que les autorités ont aussi vocation à canaliser ces pratiques, voire à les utiliser comme de possibles vecteurs d'intégration, les commandes publiques se sont d'ailleurs multipliées, tout comme les murs « de libre expression ». « Les espaces dédiés permettent de pacifier les relations entre les graffeurs et les habitants d'une ville, car en grande majorité ceux-ci sont encore hostiles aux graffs, et ces graffs sont illégaux », estime Christophe Genin. Le tout est de ne pas faire preuve de naïveté. « Il y a toujours une relation paradoxale entre pouvoirs publics et graffs », analyse ainsi Sarah Turine (Écolo), échevine de la Jeunesse à Molenbeek. « Je suis évidemment pour qu'il y ait des espaces dédiés et le parti auquel j'appartiens n'est pas pour la criminalisation. En même temps, on sait que le graff relève d'une contre-culture : il est donc logique que ceux qui utilisent ce moyen d'expression ne se satisfassent jamais de ces espaces », développe-t-elle.

Une autre manifestation de naïveté serait de croire qu'il y a d'un côté les gentils graffeurs qui interviennent là où la loi l'autorise et les méchants qui taguent les façades des honnêtes gens. « J'en ai rencontré qui sont 'vandales' la nuit, mais qui le jour vendent leurs graffs à des familles pour faire de la décoration de chambre d'enfants ! », illustre Christophe Genin. De même, Obète insiste pour dire qu'il y a derrière les graffeurs des profils on ne peut plus divers : des architectes, des journalistes et même des policiers... Lui-même refuse d'être réduit en toute circonstance à cette identité. « Quand j'expose dans des centres culturels ou des galeries, je considère que j'y expose de l'art ou de la communication, mais pas du graffiti », explique-t-il.

Car aujourd'hui, de nombreux artistes venus de la rue sont entrés dans le circuit officiel de l'art. Une autre forme de reconnaissance qui a véritablement changé la donne. « De plus en plus d'artistes vont basculer du côté des galeries, car le street art est de plus en plus médiatisé, populaire. De ce fait, beaucoup vont aussi collaborer avec des grandes marques », commente ainsi Marjorie Ranieri, chercheuse en médiation culturelle et responsable d'ateliers pédagogiques dédiés au street art dans l'enseignement secondaire.

Les règles du jeu

D'un bout à l'autre de la planète, les exemples de graffeurs qui ont érigé leur pratique clandestine en source de revenus confortables ne manquent pas. Les jumeaux brésiliens Os Gêmeos sont ainsi coutumiers de juteuses commandes publiques ou privées : après avoir collaboré avec Nike, ils ont ainsi peint l'avion qui a transporté l'équipe de foot brésilienne durant le Mondial 2014. Et certains street-artistes, comme l'Américain Shepard Fairey, sont exposés dans les plus grands musées du monde. « Beaucoup de graffeurs qui n'ont pas la chance d'exposer ou qui ne veulent pas exposer vont critiquer cette tendance en rappelant que la raison d'être du street art est d'être gratuit et visible par tous. Dans le camp opposé, on va justifier la chose en disant 'je préfère vivre de mon art parce que c'est la chose que j'aime le plus au monde plutôt que de travailler dans une banque à côté' », développe Marjorie Ranieri.

Avatar hyperbolique de la reconnaissance par le marché de l'art, le Britannique Banksy, dont personne ne connaît la véritable identité, voit aujourd'hui ses œuvres mises en vente par Sotheby's ou Bonhams... « Banksy a transformé le principe de l'anonymat inhérent au graff – puisqu'il s'agit de ne pas se faire arrêter et condamner par la police – en produit d'accroche. On

assiste d'ailleurs à une véritable petite guerre entre ces artistes récupérés par le marché et ceux qui entendent s'en tenir à l'écart. Certains viennent ainsi revisiter les réalisations de Banksy en y ajoutant des éléments ironiques pour faire comprendre qu'il est corrompu », poursuit la chercheuse. Et alors que Banksy, comme tous les graffeurs, a vu son travail effacé cent fois, les façades où il est intervenu illégalement à Bristol font désormais l'objet d'une maintenance quotidienne, quand elles ne sont pas tout simplement recouvertes de Plexiglas. « Ses œuvres valent tellement cher que certains sont même venus disquer des morceaux de mur pour essayer de les revendre », illustre encore Marjorie Ranieri.

Mais est-ce parce que Banksy fait aujourd'hui partie de la collection de Madonna qu'il a cessé d'être un vandale ? « Beaucoup de graffeurs considéraient que ce n'est pas parce qu'ils ont infiltré le monde des galeries qu'ils ne font plus partie du monde du street art. Quelqu'un comme Mr Brainwash, par exemple, considère qu'il corrompt le marché de l'intérieur en prouvant que même en faisant n'importe quoi, il est intégré par ce marché régi par des gens sans cervelle sur le dos de qui il se fait de l'argent », conclut la chercheuse. Une posture radicalement cynique qui permet, cela va sans dire, d'avoir le beurre et l'argent du beurre – les avantages du système par la critique du système. Preuve que le graff a définitivement tout compris aux règles du jeu. ■

On the web side

Beaux graffitis ou vilains tags ? Marie Dal, Marine Harmel, Basile Dagnelie et Cédric Lemoine, étudiants en journalisme, ont promené leur caméra du côté du Recyclart.

Vidéo en ligne sur www.alterechos.be
> onglet Medialab

Le temps de midi, C'EST DANS LA RUE

À partir de la troisième secondaire, beaucoup d'élèves sont autorisés à quitter leur école durant le temps de midi. Une situation qui peut créer des tensions dans l'espace public, les jeunes cherchant refuge où ils peuvent. Saisie par des plaintes récurrentes, la commune d'Ixelles a décidé d'enquêter sur le sujet. Sa recherche met en évidence les conditions déplorables dans lesquelles les élèves sont contraints de passer leur pause de midi, ainsi que le manque criant d'infrastructures d'accueil dans les écoles. **PAR AMÉLIE MOUTON**

Une sonnerie retentit, des portes s'ouvrent. Chaque jour de l'année scolaire, aux alentours de midi, c'est le même scénario : des centaines d'élèves prennent d'assaut les rues et places avoisinant leur école. On les retrouve faisant la file devant le snack du coin, ou cherchant un coin tranquille pour « se poser ». Ils se contentent parfois de peu : un seuil de maison, la devanture d'une vitrine de magasin, le bord du trottoir. Les rares bancs sont rapidement pris d'assaut. Aux alentours de la place Fernand Cocq, à Ixelles, ils peuvent être plus de 800 à battre le pavé, dehors. Le quartier compte en effet quatre écoles à proximité : l'Athénée royal d'Ixelles, celui de Mercelis, un centre de formation professionnelle en alternance (CEFA) et l'école professionnelle Edmond Peeters. Un peu plus loin, place de Londres et square de Meeûs, on retrouve, habitués des lieux, les 800 élèves de l'Athénée Charles Janssens autorisés à sortir. Quant aux 600 de l'école Saint-Vincent-de-Paul, ils connaissent chaque recoin de la place Flagey.

État des lieux

Inutile de dire que ces essaims de jeunes rendus momentanément à leur

liberté ne sont pas toujours vus d'un bon œil. Des riverains et des commerçants se plaignent régulièrement de « nuisances ». Ils dénoncent le bruit, l'occupation massive des espaces publics, le manque de propreté, sans oublier les effluves de pétard ou d'alcool qui flottent parfois dans l'air. La commune d'Ixelles, par le biais de son service de prévention, a décidé de réagir de manière constructive à ces tensions. « Plutôt que d'apporter des réponses au coup par coup, on a décidé d'explorer la situation et de la documenter », raconte Cédric Strebelle, criminologue, qui s'occupe de l'évaluation interne au sein de ce service. Au mois d'octobre 2013, les éducateurs de rue, la cellule locale d'accompagnement scolaire ainsi que les gardiens de la paix ont commencé à récolter de l'information pour dresser un état des lieux de la problématique ; rencontres avec des associations de terrain, focus groupe avec des élèves, questionnaires, etc. L'enquête a porté sur les trois quartiers mentionnés ci-dessus ainsi que sur la « Petite Suisse », non loin de l'ULB, qui accueille les 300 élèves de l'institut technique René Cartigny. Elle s'est penchée sur la manière dont chaque école gère les temps de midi, sur les problèmes spécifiques à chaque

lieu. Elle a également identifié les autres usagers de l'espace public ainsi les personnes ressources aux alentours : commerçants, associations d'aide en milieu ouvert (AMO), bibliothèque...

Manque d'infrastructures

Cette recherche, qui vient de se terminer, met en évidence la vraie nature du problème : le manque criant d'infrastructures pour accueillir les jeunes pendant le temps de midi. Les écoles n'ont parfois rien d'autre à proposer qu'un réfectoire surpeuplé et bruyant, quand elles en ont un ! « Les établissements scolaires n'ont pas, ou n'ont plus la capacité de garder leurs élèves par manque d'espaces disponibles », soulignent Alice Dobrynine et Marie Janssens, respectivement coordinatrice de la cellule locale d'accompagnement scolaire et coordinatrice des éducateurs de rue. « Généralement, ils gardent en leurs murs les élèves du 1er degré et 'libèrent' les autres cycles pour des périodes de 50 à 90 minutes entre 12 et 14 heures. »

Dans les quartiers pauvres en espaces verts ou lieux ouverts, les élèves qui ont les moyens financiers se réfugient dans des établissements Horeca. « Mais dans la plupart des cas, ils s'abritent sous un porche ou dans un hall d'immeuble », poursuivent les coordinatrices. Dans ces lieux non adaptés, ils dérangent les autres utilisateurs qui se plaignent d'insécurité, de gêne lors de leur passage, de la fumée. Mais ce n'est rien finalement à côté de leur propre inconfort. Lorsqu'on prend la peine de leur poser la question, ces élèves se plaignent assez unanimement de cette situation. Rester à l'extérieur n'a rien d'une promenade

« Comment peut-on leur dire qu'ils doivent prendre soin d'eux, notamment cesser de consommer de la drogue ou de l'alcool, alors qu'on ne peut même pas leur proposer une chaise pour manger tranquillement ? » Cédric Strebelle,

criminologue

de santé, surtout s'il pleut et qu'il fait froid. Des jeunes interrogés rapportent la saleté de la place Fernand Cocq couverte de crottes de pigeon, les commerçants qui ne les chassent « pas toujours gentiment », sans oublier les descentes de police, dans le square de Meeûs par exemple. Ceux qui peuvent chercher refuge dans un réfectoire racontent qu'ils doivent souvent s'asseoir par terre, faute de places disponibles. Il y a aussi l'accès à la nourriture : des files interminables à certains endroits, qui « écourtent le temps de midi » ainsi qu'un manque d'accès à une nourriture fraîche et de bonne qualité. Certains élèves réclament clairement des repas chauds et de la nourriture saine et pas chère.

Santé publique

Pour Cédric Strebelle, on peut presque parler d'un problème de santé publique. « Les jeunes cherchent un endroit pour manger leur sandwich, se mettre en retrait de la circulation, au calme, et ils se retrouvent pris dans des interactions conflictuelles. Ce n'est pas normal de les envoyer dans la rue, c'est un manque de respect à leur égard. Comment peut-on leur dire qu'ils doivent prendre soin d'eux, notamment cesser de consommer de la drogue ou de l'alcool, alors qu'on ne peut même pas leur proposer une chaise pour manger tranquillement ? Il y a une vraie absence

de cohérence dans les discours. On attend d'eux qu'ils soient respectueux de tout et on les force à se mettre en marge des règles. »

Pour lui, les solutions ne doivent pas seulement venir des écoles « saturées et à court de moyens ». Elles doivent surtout s'inscrire dans des politiques plus structurelles, de long terme et passent nécessairement par un aménagement mieux réfléchi de l'espace urbain, qui tienne davantage compte de ses différents usagers.

À Ixelles, quelques chantiers sont déjà en route. Un projet vient de démarrer dans la cour de la bibliothèque communale francophone, très fréquentée par les élèves pendant le temps de midi. En octobre et novembre, les bibliothécaires ont lancé des ateliers de montage et de décoration de meubles fabriqués à partir de palettes et de matériaux de récupération ; ces tables, bancs et gradins modulaires permettront différentes utilisations de l'espace. Il est également prévu de systématiser les rencontres entre les services communaux compétents en matière d'aménagement et d'animation de l'espace public. Sans oublier un volet formation ; une architecte de la Fédération Wallonie-Bruxelles proposera notamment au personnel communal des ateliers de sensibilisation aux différents usages des espaces publics.

Et les jeunes eux-mêmes, auront-ils leur mot à dire ? Rien de bien clair

jusqu'à présent, mais il y aura peut-être des possibilités à l'avenir, indique-t-on du côté du cabinet de Bea Diallo, échevin de la Jeunesse. Ixelles prépare en effet des États généraux de la jeunesse pour 2016, et la question de la place des jeunes dans l'espace public, et plus généralement de leur image dans la société, devrait figurer au programme. Soulignons qu'Ixelles est la première commune bruxelloise à avoir rejoint la campagne « Commune jeunes admis ». Lancée l'année dernière par la Fédération des maisons de jeunes en Belgique francophone, elle vise à réconcilier les jeunes avec l'action politique locale et se veut « à contre-courant de mesures telles que l'abaissement de l'âge de l'application des sanctions administratives communales (SAC) à 14 ans ». Une loi assez symptomatique d'une approche répressive de l'occupation de l'espace public⁽¹⁾. Reste à voir comment se fera le passage des bonnes intentions aux actes.. ■

NOTES

- 1. Le cabinet Diallo fait savoir qu'Ixelles n'a pas modifié le règlement de police pour abaisser l'âge à partir duquel un jeune peut écoper d'une sanction administrative, 14 ans selon la nouvelle loi.

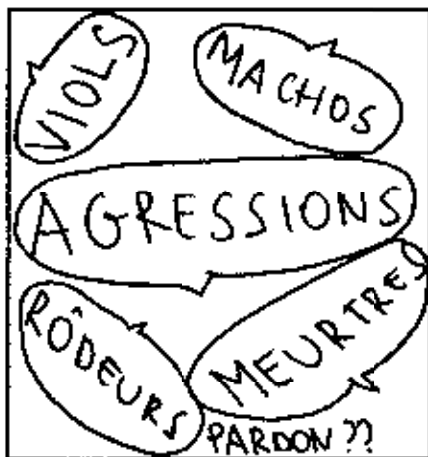
MARTINE À MOLENBEEK

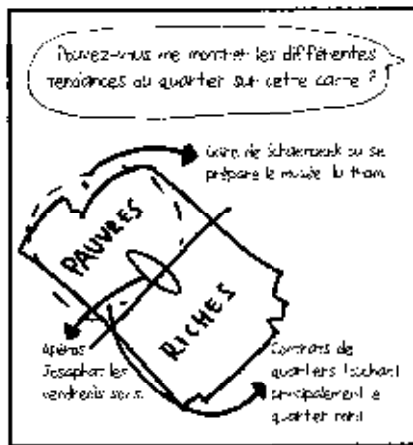
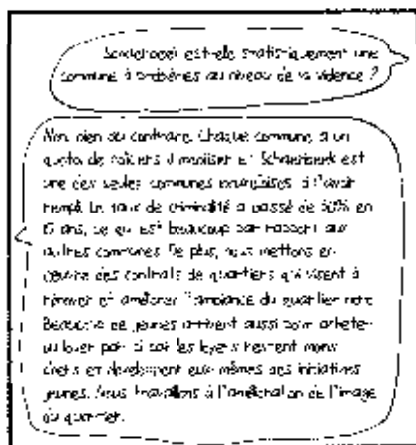
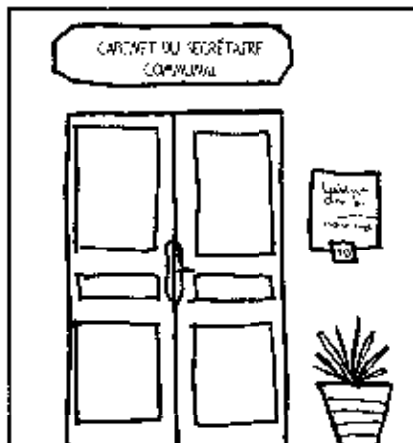
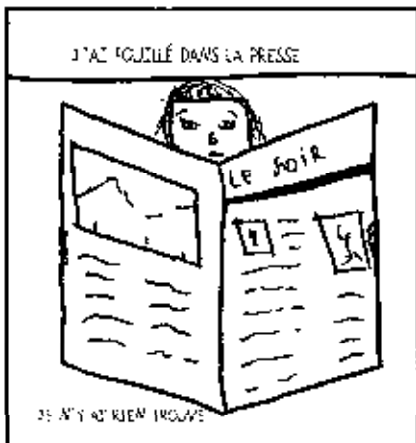
Morgane Pottier



TU SUPPORTES?

Elsa Cludts





« DEMANDE de NON-emploi »

Dany Bogarts vient d'être diplômé en communication et il aimerait bien savoir s'il pourrait être payé sans travailler. Parce que, les études, il a bien aimé, mais bosser, franchement, c'est « vraiment pas son délire ! » Pour l'émission radio réalisée avec le Gsara à BruXitizen, il a posé la question très sérieusement à une employée d'Actiris. Après avoir fait le tour des services et des demandes d'autorisation, une coach accepte de jouer le jeu. Une émission à réécouter sur l'onglet Medialab du site www.alterechos avec un petit air d'Alpha Blondy en toile de fond : travailler, c'est trop dur... **PAR DANY BOGARTS, ÉTUDIANT À L'ISFSC**

Danny Bogarts: voilà, je viens de vous adresser ma demande de non-emploi, c'est possible ?

Caroline Ravaux: Gagner de l'argent sans travailler dans la société actuelle ce n'est pas possible, ou alors de façon illégale, mais en tant qu'employée d'Actiris, je ne suis pas là pour vous parler de ça ! Si vous êtes chez nous, je vous conseille une recherche d'emploi. Vous avez l'impression de ne pas avoir envie de travailler, mais vous n'avez peut-être pas encore trouvé le secteur qui vous correspond.

C.R.: Quel est votre diplôme ?

D.B.: Communication

C.R.: Et pourquoi avoir choisi ces études ?

D.B.: Je ne savais pas quoi faire...

C.R.: Vous avez exercé des jobs étudiants ?

D.B.: J'ai essayé, mais j'ai vite arrêté.

C.R.: Aujourd'hui, vous n'avez pas de statut, vous n'êtes plus étudiant, vous n'êtes pas travailleur. Pour être un minimum en règle administrativement, il faudrait que vous vous inscriviez comme chercheur d'emploi, ne fût-ce que, par exemple, pour les allocations familiales, si vous y avez encore droit.

Quant à la question de savoir si on peut être payé

sans travailler ? On ne fait pas le choix officiellement de ne pas travailler et d'aller au chômage, on touche des allocations en remplacement d'un revenu de chômage parce qu'on cherche un emploi et qu'on n'en trouve pas, c'est quand même différent !

D.B.: Oui, mais officieusement, y a pas moyen de s'arranger ?

C.R.: Faut connaître vos droits et obligations et, à vous, en tant qu'adulte de voir ce que vous en faites. Si vous espérez un jour toucher des allocations

En direct de Radio Maritime, avec les jeunes de l'Alter Medialab : une tribune démocratique sur les ondes ouvre le débat avec les jeunes.

© BILLY MIQUEL - COLLECTIF KRASNYI

sans travailler, il faut savoir aussi que l'Onem va vous demander de prouver vos recherches d'emploi, sinon vous ne recevrez rien de l'État.

D.B.: Et si je demande à des amis qui ont des entreprises de confirmer que j'ai postulé chez eux ?

C.R.: (un brin agacée ?) C'est le rôle de l'Onem de contrôler, pas celui d'Actiris. Maintenant, est-ce que l'Onem appelle chaque employeur pour vérifier ? Je ne pense pas. Et je vais même aller plus loin. Très peu d'employeurs répondent aux demandes d'emploi. Vous prévoyez de prévenir vos amis employeurs, mais ne vous donnez même pas cette peine, neuf sur dix ne répondront même pas à votre courrier, c'est la réalité du marché de l'emploi ! Oui, c'est possible de faire une farde de preuves de recherche d'emploi et de ne pas avoir d'évaluation négative, si la personne a compris le système et qu'elle est un peu futée. ■

EN SAVOIR +

- Gsara asbl, tél.: 02/218 58 85 - courriel : info@gsara.be - site: www.gsara.be

« Entreprendre, c'est se mettre en mouvement »

La troisième édition de BruXitizen consacrait deux ateliers à l'emploi et à l'esprit d'entreprendre. Le but de ces échanges était de partager les points de vue sur l'emploi idéal et de démystifier l'entrepreneuriat. Parmi les animatrices du débat, Laurence Lievens, directrice de Step2you.

INTERVIEW PAR AURÉLIEN DAVID ET LAURE FORNIER (ÉTUDIANTS ISFSC).



Laurence Lievens, Step2you
© BILLY MIQUEL - COLLECTIF KRASNYI

Alter Échos: Quel est le rôle de Step2you?

Laurence Lievens:

Step2you est un département de l'Ichec qui fait de la formation continue. Notre mission, c'est de travailler l'entrepreneuriat avec des jeunes de 10 à 18 ou 20 ans au moyen de trois programmes, qui s'appellent Cap'ten (à partir de 11 ans), Explor'ado (à partir de 14 ans) et Dream (à partir de 16 ans).

A.É.: Qu'est-ce que réellement «entreprendre»?

L.L.: C'est être capable de rêver un projet qui nous ressemble ou nous fait vibrer et dans lequel on a envie de s'investir. C'est être capable de mettre en œuvre un certain nombre de choses, des actions et de l'énergie pour réaliser ce projet. Quel que soit le domaine dans lequel on a envie de le faire: artistique, social, humanitaire, économique, sportif, etc. Pour moi, entreprendre, c'est être en mouvement.

A.É.: Quelle est l'image de l'entrepreneur dans la conscience commune?

L.L.: Plus ils sont jeunes et moins ils ont d'idées reçues. Mais ça dépend aussi beaucoup de la structure familiale. Dans certaines familles, c'est papa ou bien maman qui est l'entrepreneur. Par contre, dans d'autres milieux, l'entrepreneur est souvent un homme en costume qui fait de l'argent et, pourquoi pas, exploite les pauvres travailleurs qui bossent pour lui. C'est une vision évidemment beaucoup moins nuancée.

A.É.: Quelles sont les principales motivations qui poussent à entreprendre, à réaliser un projet?

L.L.: Beaucoup de jeunes entrepreneurs qu'on rencontre nous disent: «Moi, j'ai envie de créer quelque chose, d'être indépendant, je sens depuis longtemps que j'ai envie de faire quelque chose qui me ressemble et me plaît. J'ai pas envie de bosser dans une grosse boîte pour un patron.» Je pense que la plus grosse motivation est l'autonomie.

A.É.: Quels sont, au contraire, les freins qui

peuvent empêcher de devenir entrepreneur?

L.L.: La peur de l'échec, de la faillite. Il y a aussi des a priori, des idées reçues comme: «Il faut beaucoup d'argent pour créer son activité.» C'est vrai que la question de l'argent est un frein. Mais on se rend aussi compte que le système édu-catif ne soutient pas beaucoup l'audace.

A.É.: Quels sont les avantages et les inconvénients lorsqu'on est entrepreneur?

L.L.: Les avantages pour les uns sont des inconvénients pour d'autres. Ce n'est pas absolu. L'indépendant crée quelque chose qui lui ressemble réellement, il a de l'autonomie, mais il y a aussi plus de risques. Pour certains, faire quelque chose de risqué est positif alors que pour d'autres, non. Même chose pour

l'autonomie. Il y a des gens qui ont besoin d'être accompagnés, d'autres sont très autonomes.

A.É.: Est-ce qu'il y a un statut d'entrepreneur? Y a-t-il des démarches spécifiques à suivre ou plusieurs moyens sont-ils possibles?

L.L.: Il n'y a pas de statut d'entrepreneur, car entreprendre, c'est se mettre en route pour créer son projet. Après, on peut obtenir un statut d'indépendant comme personne physique ou créer une société, une asbl. Pour ce qui est des démarches administratives, ça change tout le temps donc c'est difficile d'en parler. Mais une bonne démarche pour un entrepreneur, c'est d'abord se faire accompagner par les structures qui existent et trouver celle qui lui convient pour son projet. ■

On the web side

À la suite du décès de son fiancé, Stéphanie décide de changer de vie et troque son job dans une compagnie d'assurances pour créer son activité de zoothérapeute en maison de retraite. À travers l'histoire de cette jeune femme, qui a quitté un job d'employée pour créer son asbl, Aurélie Geets, Jonathan Maniet et Quentin Weckhuysen, étudiants en journalisme, posent la question de l'entrepreneuriat nouvelle génération.

Vidéo en ligne sur www.alterechos.be onglet Medialab

Destination AILLEURS

Si l'immigration est un sujet important en Belgique, on a tendance à oublier que le trajet inverse se fait aussi. Des Belges quittent aussi le territoire pour trouver du travail. Souvent jeunes, ces personnes ont un grand nombre de démarches à effectuer pour s'expatrier. À cause de la crise économique, il n'est pas non plus évident de trouver du travail à l'étranger. Heureusement, certaines associations existent. Elles peuvent leur venir en aide.

PAR AURÉLIEN DAVID ET LAURE FORNIER (ÉTUDIANTS ISFSC).

« De nos jours, l'accès à un emploi semble engorgé. De nombreux Belges décident cependant de ne pas se tourner les pouces, cherchant par tous les moyens à accéder à cette denrée rare. Parmi ces moyens, l'émigration est fréquemment envisagée.

Selon l'UFBE (Union francophone des Belges à l'étranger), il y a environ 400.000 Belges expatriés à l'heure actuelle. L'émigration n'est cependant pas forcément un choix. Un certain nombre de gens, ne sachant plus à quel emploi se vouer, sont parfois contraints de quitter leur propre pays. Audrey Leenaerts, responsable de la cellule Emploi d'Actiris International, déclare : « Le public que nous rencontrons est assez diversifié, mais pour les jeunes, il s'agit souvent – mais pas toujours – de jeunes qui ne trouvent pas d'emploi en Belgique, car ils n'ont pas assez d'expérience ou pas assez de connaissances linguistiques. Dès lors, un premier job à l'étranger apparaît comme une expérience extrêmement valorisante. »

Qui part où ?

D'après l'UFBE, les domaines les plus touchés par l'expatriation des Belges

sont ceux dans lesquels les débouchés sont peu nombreux : la médecine, l'économie, l'architecture etc. Les candidats au voyage se tournent alors vers d'autres pays, principalement ceux limitrophes à la Belgique. Il peut aussi s'agir de l'Amérique du Nord ou les anciennes colonies.

Selon un document officiel du SPF Affaires étrangères datant de juillet 2014, la ville la plus prisée est Paris, avec 70.384 Belges. Suivent La Haye (34.334), Lille (22.390), Luxembourg (21.310) ou encore Londres (24.531). Si on sort d'Europe, Montréal, au Canada, en compte 9.394.

L'expatriation, une vraie bonne solution ?

Seulement, avec la crise économique actuelle, le problème du chômage n'est pas moins présent à l'étranger qu'en Belgique. Et s'expatrier ne résoudra pas forcément le problème du chercheur d'emploi. C'est ce que connaît Tim Horrion, jeune Belge de 23 ans. Après avoir fini ses études en 2013, Tim part à l'assaut du Canada pour un an. Il est armé d'un diplôme technico-commercial et spécialisé dans l'informatique. Il voit toutefois son avenir professionnel

en Belgique aussi bouché que le ring de Bruxelles un lundi matin : « Je n'avais pas envie de rester en Belgique et de trouver du boulot directement, car je savais que mon dernier stage n'aboutirait pas sur une offre d'emploi et que je galérerais pour trouver du boulot. Donc je me suis dit que j'allais séjourner un moment au Canada, [où je pouvais en plus] améliorer mes compétences en anglais. »

Parti la fleur au bout du diplôme, il doit, malheureusement, très vite déchanter une fois arrivé au Canada. Dans la branche qu'il affectionne, les possibilités de trouver un travail sont tout aussi étroites qu'en Belgique. S'ensuivent une série de boulots dans le secteur du tourisme, où il s'occupe notamment de l'accueil et du bar en auberge de jeunesse. « Du boulot pour survivre, si on peut dire, des petits jobs pour jeune, car je me suis vite rendu compte que trouver du travail au Canada, en tout cas dans ma branche, c'est tout aussi difficile qu'en Belgique », affirme-t-il.

La principale difficulté pour trouver un job à l'étranger, nous dit Audrey Leenaerts, c'est le « manque de réseau sur place (d'où l'intérêt à passer par nos services [et] nos conseillers en mobilité). Pour le reste, les outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...) doivent correspondre aux usages locaux et être traduits dans la langue locale. La question de la communication de toutes les infos utiles concernant un départ à l'étranger (sécurité sociale,...) est essentielle en vue de sécuriser les parcours de mobilité. Nos conseillers se chargent à ce sujet d'informer largement les candidats intéressés par une mobilité. »

« Je me suis vite rendu compte que trouver du travail au Canada, c'est tout aussi difficile qu'en Belgique. » Tim Horrion

Une marche à suivre complexe

Pour permettre à ces personnes de s'expatrier, de nombreuses associations leur viennent en aide, comme Actiris ou l'UFBE. Elles les accompagnent tout au long de leurs démarches.

Depuis le début de l'année, près de 2.000 personnes se sont inscrites aux activités collectives organisées par Actiris International. Une fois inscrites, les personnes intéressées par un emploi à l'étranger obtiennent l'accès à une série d'offres d'emploi. « Les conseillers en mobilité rencontrent les candidats avant de partir, mais pas après sauf si soucis rencontrés ou demandes

particulières du candidat », précise Audrey Leenaerts.

L'UFBE, qui aide aussi ces personnes, fournit un document résumant les démarches à suivre pour aiguiller les intéressés. Si on en croit l'UFBE, celui qui désire travailler à l'étranger doit notamment, au niveau des formalités fiscales, clôturer ses comptes avec les contributions belges. Pour ce qui est des formalités auprès de la commune, le futur expatrié doit effectuer sa radiation des registres de la population, tout en gardant sa carte d'identité et son permis de conduire belge, ce dernier étant à conserver dans le nouveau

pays. Toutefois, il lui faudra obtenir un permis international de conduire auprès de la commune avant de se faire radier. Il doit aussi recevoir un passeport belge, indispensable pour se rendre en dehors de l'EEE⁽¹⁾, dont la durée de vie est de cinq ans et coûte 78 euros, auxquels s'intégrera le coût de la taxe communale.

Mais la carte d'identité et le passeport belges ne suffisent pas. Il lui faut également demander sa carte d'identité de Belge à l'étranger auprès de l'ambassade ou du consulat de Belgique dont il relève. De même que le visa pour ceux qui sont allés dans un pays hors EEE. ■

NOTES

- 1. Espace économique européen.

Colloque ?

Appel à projets ?

Formation ?

Séminaire ?

Faites connaître vos actions avec le Médiakit

alteréchos

Vous organisez une formation, un colloque, une table ronde, une campagne de sensibilisation, un appel à projets ?

En publiant votre annonce dans les pages d'Alter Échos, et bientôt sur notre site, vous touchez directement une grande variété d'interlocuteurs intéressés par vos

propositions. Parce qu'ils sont vos cibles : acteurs du monde associatif, politiques, administrations, chercheurs universitaires, employés du non-marchand...

Le Médiakit de l'Agence Alter décline les nombreux formats et formules d'annonces à insérer dans nos pages, à des prix avantageux !

Plus d'infos au 02 541 85 23 ou par courriel à annonces@alter.be



BruXitizen: atelier emploi

© BILLY MIQUEL - COLLECTIF KRASNYI.

« Trop jeunes pour travailler ? »

Fraîchement diplômés, de nombreux jeunes se lancent à la recherche de leur premier emploi. Souvent remplis d'espoir et d'attentes, ceux-ci se retrouveraient rapidement confrontés à des discriminations à l'embauche dues à leur âge et à leur manque d'expérience. **PAR JULIE NICOSIA ET ALEXIA VAN MUYLEN (ÉTUDIANTES ISFCS).**

En 2012, à l'occasion de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme constate : de nombreuses images toutes faites entourent la question de l'embauche chez les jeunes. Ils seraient perçus comme des travailleurs moins motivés, moins disciplinés et inexpérimentés.

En ce qui concerne le manque d'expérience, Pierre Ledecq, responsable national des Jeunes CSC, remarque que « c'est un peu le serpent qui se mord la queue : les employeurs reprochent aux jeunes de manquer d'expérience, mais tant que le jeune n'est engagé nulle part, il ne peut avoir de l'expérience ».

Madame Virginie Thielemans est responsable des ressources humaines chez Seco, une entreprise de recrutement d'ingénieurs. Elle confie que le premier regard porté sur le CV du candidat s'attarde sur l'âge et l'expérience associée. Cependant, l'âge idéal dépend du profil recherché. Chez Seco, si l'employeur estime avoir le temps de former le jeune diplômé en interne, il le fera, car un jeune est moins cher. A contrario, lorsque l'employeur ne dispose pas

de ce temps, « engager quelqu'un formé auparavant est plus rentable pour une entreprise plutôt que de prendre un profil junior qu'il faudrait former ».

Les jeunes, mal préparés ?

Selon Virginie Thielemans, les jeunes ne sont pas prêts lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail. Les écoles laisseraient quant à elles entendre aux étudiants que leur futur sera radieux : bons salaires, horaires, etc. Une image faussée du marché de l'emploi qui pousserait les jeunes diplômés à avoir de grands espoirs quant à leurs futures conditions de travail.

Pourtant, la situation sur le marché du travail n'est pas brillante. Selon le Centre national du travail, 39,9% des jeunes sont chômeurs à Bruxelles contre 33% en Wallonie. Ces chiffres sont interpellants et équivalents à ceux observés en Espagne ou en Italie. Pierre Ledecq s'alarme : « Les jeunes arrivent sur un marché du travail complexe où il y a peu d'offres d'emploi. Ce qui allonge leur durée sans emploi et donc sans expérience. »

Toujours selon le syndicaliste, les politiques mises en œuvre contribueraient au problème de l'emploi chez les jeunes.

En effet, elles mettent en place des plans d'embauche pour faciliter l'emploi chez les jeunes. Mais selon Pierre Ledecq, cela bloque l'embauche elle-même : certains employeurs « jettent » les jeunes n'entrant pas dans les conditions d'un plan (les « trop » formés ou les « pas assez » chômeurs, par exemple). Le syndicaliste dénonce également la fausse idée selon laquelle la solution au problème se trouve dans la formation. Selon lui, c'est reporter la responsabilité sur l'individu.

Anne-Sophie, diplômée en psychologie, cherche du travail depuis plus d'un an. Selon elle, les conditions d'accès aux mesures gouvernementales bloqueraient l'accès à l'embauche. À titre d'exemple, il faut avoir minimum six mois de « stage de transition » au chômage pour pouvoir bénéficier de la mesure ACS (agents contractuels subventionnés). Anne-Sophie a fait une formation complémentaire, un stage d'insertion et cherche toujours un travail. Elle dénonce un marché saturé dans le domaine social et nous confie son impression d'être victime de discrimination.

Malgré ce problème de discrimination à l'embauche, selon le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, il est complexe de mesurer le degré réel de discrimination. Toutes les personnes dans ce cas ne portent pas plainte. Il est de plus difficile de dire pour un cas rapporté combien ne sont pas signalés. Toujours selon le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, peu de gens avouent également avoir des préjugés ou des attitudes discriminatoires. ■

Stage de transition : un bilan mitigé

Nombreux sont les plans à l'embauche mis en place par le gouvernement belge. Parmi ceux-ci, un petit nouveau a fait son apparition en 2013 : le stage de transition professionnelle. L'équipe de BruXitizen s'est penchée sur le sujet.

**PAR JOËLLE YOSSA KEREBE ET
MARGAUX MARMOUGET
(ÉTUDIANTES UNIVERSITÉ
SAINT-LOUIS).**

Depuis 2013, un nouveau type de stage, lancé par le fédéral, est apparu en Belgique : le stage de transition professionnelle. Rémunéré, il ambitionne d'offrir « aux jeunes chercheurs d'emploi peu qualifiés une première expérience professionnelle tout en étant encadrés et en bénéficiant d'une formation ».

Quoi, quand et pour qui ?

Les stages de transition concernent de jeunes adultes de moins de 30 ans porteurs au maximum d'un diplôme ou d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur. Ceux-ci doivent être inscrits en tant que demandeurs d'emploi et en être au mois à six mois de stage d'insertion (période d'attente de douze mois durant laquelle le jeune demandeur d'emploi ne touche aucune allocation). Le stage de transition dure six mois à temps plein et est rémunéré à hauteur de 26,82 euros par jour de travail (allocation payée par l'Onem). L'employeur verse quant à lui une indemnité mensuelle de 200 euros et les frais de déplacement sont à sa charge. Il bénéficie cependant d'une réduction de charge salariale de 800 euros par trimestre pour le tuteur du stagiaire.

Attention : les compétences réglementaires en matière d'accès au stage de transition sont passées aux Régions depuis la sixième réforme de l'État. Les conditions d'accès pourront donc varier selon l'endroit où on habite (voir encadré).

À la rencontre d'un stagiaire

Chloé a 25 ans, elle est Française et titulaire d'un bac +2. Son diplôme n'étant pas reconnu en Belgique, elle entre donc dans les conditions d'accès au stage. Elle a été engagée comme stagiaire dans une crèche. « Les stages sont une manière pour l'État de ne pas s'occuper des demandeurs d'emploi en donnant le bébé aux entreprises qui ont besoin de main-d'œuvre, mais manquent d'argent pour embaucher... », nous dit-elle. Du coup, le stagiaire fait le boulot normal, mais est payé 500 balles par mois. » Concernant le salaire annoncé par l'Onem, nous sommes assez loin du compte. Sur une base de cinq jours de travail hebdomadaire et d'un salaire journalier de 26,82 euros, Chloé devrait gagner 536,40 euros. Soit un salaire total de 736,40 euros au total, en y ajoutant l'allocation versée par l'employeur. Or, Chloé gagne 500 euros

pour 38 heures de travail par semaine. Enfin, aucune prise en charge des déplacements n'a été effectuée pour Chloé.

Qu'en est-il de l'accompagnement annoncé ? Inexistant, nous dira Chloé, si ce n'est une réunion-bilan à mi-parcours. Déçue, la jeune femme poursuit : « Pour moi, il y a eu une absence totale de reconnaissance de la part de l'État et de l'équipe qui accueille le stagiaire. Il est mis de côté, on le perçoit comme un incapable... » Toutefois, elle relève quelques aspects positifs, notamment en matière d'estime de soi : « Au moins j'ai fait quelque chose, j'ai pu apprendre », nous dira-t-elle. Ce stage lui a tout de même permis non seulement d'enrichir ses connaissances, mais aussi de découvrir un milieu professionnel jusque-là inconnu. Une fois le stage terminé (qu'elle a interrompu avant la fin), elle n'a plus eu de nouvelles d'Actiris.

L'Onem n'a pas souhaité nous recevoir. Du côté d'Actiris, Sarah Thomas, attachée de presse, est consciente des limites actuelles du système. Elle nous annonce des améliorations notables d'ici à 2015, notamment en ce qui concerne le suivi des stagiaires. ■

Conditions d'accès selon les Régions

À Bruxelles (FR) : aucune réglementation régionale n'est encore intervenue.

En Flandre et à Bruxelles (NL) : les stagiaires doivent avoir moins de 25 ans et n'avoir aucun diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Il est possible d'effectuer jusqu'à deux stages de transition (*intapstage*). Le stage peut être effectué à mi-temps.

En Wallonie : aucune réglementation régionale n'est encore intervenue.

Communauté germanophone : aucune réglementation régionale n'est encore intervenue.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce médialab Bruxitizen : d'abord aux professeurs de l'ISFSC, Anne Hérion et Laetitia Pottiez et de l'Institut Saint-Louis, Nathalie Cobbaut, d'avoir embarqué leurs étudiants dans ce projet. aux journalistes, professeure et dessinatrice qui ont encadré les étudiants avant et pendant le festival : Julien Winkel, Cédric Vallet, Lucie Castel, Hervé Verloes, Rafal Naczyk, Laetitia Pottiez et Thibault Coeckelberghs. Merci aux étudiants pour leur travail, leur créativité et enthousiasme pour ce projet.





Vous êtes une association, une fédération

- qui fête ses 10, 15, 20 ans ?
- qui veut que ses recherches sortent des tiroirs ?
- qui veut laisser une trace à travers son rapport annuel ?
- qui veut mobiliser sur un enjeu social ?
- qui souhaite commander un état des lieux, une étude ?

Vous êtes un cabinet ministériel ou une administration

- qui veut organiser le débat dans un secteur ou croiser deux secteurs ?
- qui veut garder trace d'une consultation ?
- qui veut présenter sa vision stratégique, son plan d'action au terrain ?
- qui souhaite faire écrire son rapport annuel par des professionnels de la rédaction ?
- qui souhaite commander un état des lieux, une étude ?

Vous êtes une fondation

- qui veut favoriser l'essaimage de projets qu'elle soutient en les visibilisant ?
- qui veut garder des traces de son action sociétale ?
- qui veut montrer son rôle aux acteurs associatifs ?
- qui souhaite commander un état des lieux, une étude ?

L'Agence Alter vous propose ses compétences en termes de contenu (politiques publiques et sociales) et de métier (journalisme, collaborations rédactionnelles, études, modération de débats, développement de projets).

Notre plus-value ? Notre positionnement professionnel, critique et indépendant sur les questions sociales depuis presque 20 ans.



Vos spécificités et plus-values sont mises en valeur
Vos réflexions, débats, productions sortent du lot
Votre impact social est facilité

Devis sur mesure | Réponse à appels d'offres | Partenariats